

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS

**Décembre 2018**

NUMERO SPECIAL N° 87

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

**DIVERS***DIRNO - DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST**Arrêté du 22 juin 2018 portant déclassement de la voirie nationale et classement dans la voirie départementale de la Manche de la RN n° 175 transferts fonciers des rétablissements de RD intersectées par l'A84*

3

◆  
DIVERS**DIRNO - Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest***Arrêté du 22 juin 2018 portant déclassement de la voirie nationale et classement dans la voirie départementale de la Manche de la RN n° 175 transferts fonciers des rétablissements de RD intersectées par l'A84*



PREFECTURE DE LA MANCHE

**Arrêté portant déclassement de la voirie nationale  
et classement dans la voirie départementale de la Manche de la RN n°175  
Transferts fonciers des rétablissements de RD intersectées par l'A84**

- VU** les articles L.123-3 et 5 et R.123-2 du Code de la Voirie Routière ;  
**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Général du 12 janvier 1998, relative au transfert des rétablissements des voies sectionnées par l'A84 ;  
**VU** la délibération du Conseil Général (session du 3<sup>ème</sup> trimestre 2000) en date du 23 octobre 2000, relative au déclassement de routes nationales dans le domaine routier départemental approuvant les principes financiers et autorisant le Président du Conseil Général à signer les actes nécessaires aux rétrocessions ;  
**VU** la convention générale en vue du transfert des Routes Nationales en Routes Départementales, signée par les Représentants de l'Etat et du Département en date du 2 septembre 2002 ;  
**VU** les plans annexés au présent arrêté

**CONSIDERANT** que toutes les conditions requises sont désormais réunies pour permettre le classement envisagé ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

**ARTICLE 1er**

Est déclassée la Route Nationale n° 175 dans sa section située sur le territoire des communes de Beslon et Gouvets, avec la destination suivante :

- classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de Route Départementale n° 975 d'intérêt départemental.

Cette section figure au cadastre sur la commune de Beslon, section ZK 96 et 97 et sur la commune de Gouvets, section ZI 118, ZK 75, ZK 95 et ZK 98.

**ARTICLE 2**

Sont transférées au Département de la Manche pour rétablissement des voies intersectées par l'A84, les parcelles cadastrées :

- section ZI 12, 13p et 15 sur la commune de Beslon, représentant des emprises de voies départementales, sises dans le Département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de Route Départementale n° 552 ;
- section ZM 28 sur la commune de Gouvets, représentant une emprise de voie départementale sise dans le Département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de Route Départementale n°454 ;

- section ZH 36, ZO 31, 32, 33 et 121 sur la commune de Fleury, représentant des emprises de voies départementales, sises dans le Département de la Manche, avec la destination suivante : classement ans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de Route départementale n°924 ;
- section ZH 39 et 143 sur la commune de Fleury, représentant une emprise de voie départementale, sise dans le Département de la Manche, avec la destination suivante ; classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale n°33 ;
- Section ZC 23 sur la commune de Villedieu-les-Poêles, représentant une emprise de voie départementale, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 452 ;
- Section AN 170 sur la commune de Villedieu-les-Poêles et AD 211 sur la commune de Sainte Cécile représentant des emprises rattachées au centre d'entretien des routes du Département de la Manche ;
- Section ZD 124, 126 et ZC 70 sur la commune de La Lande d'Airou, représentant des emprises de voies départementales, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 586 ;
- Section ZC 24 et 27 sur la commune de La Lande d'Airou, représentant des emprises de voies départementales, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 41 ;
- Section ZA 54 et ZB 34 sur la commune de La Bloutière, représentant des emprises de voies départementales, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 452 ;
- Section ZA 54 et 55 sur la commune de Bourguenolles représentant des emprises de voies départementales, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 461 ;
- Section ZM 35 sur la commune de La Trinité, représentant une emprise de voie départementale, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 461<sup>E1</sup> ;
- Section ZL 67 et 68 et section ZM 38 sur la commune de La Trinité représentant des emprises de voies départementales, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 81 ;

- Section ZB 86 sur la commune de La Trinité représentant une emprise de voie départementale, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 461 ;
- Section ZV 68 sur la commune de Tirepiéd représentant une emprise de voie départementale, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 460 ;
- Section ZD 36, 38, 48, 82, 84, 92, 110, 129 et ZE 136 sur la commune de Ponts représentant des emprises de voies départementales, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 911 ;
- Section ZD 134 sur la commune de Ponts représentant une partie de l'emprise de l'aire de covoiturage, sise dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans le domaine public départemental ;
- Section ZC 149 et 150 sur la commune de Beuvrigny représentant des emprises de voies départementales, sises dans le département de la Manche, avec la destination suivante : classement dans la voirie départementale de la Manche sous la désignation de route départementale 451 ;

Cette décision emporte transfert de propriété et sera déposée pour la formalité de publicité foncière au service de publicité foncière concerné selon "document hypothécaire normalisé" qui sera dressé ultérieurement.

### ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest, le Président du Conseil Départemental de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Manche.

Fait à SAINT LO, le 22 JUIN 2018  
Le PREFET

Jean-Marc SABATHÉ

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **22 JUN 2016**

Vérification NAEL

DESIGNATION DE L'OPERATION : TRANSFERT ETAT/DEPARTEMENT : RD intersectées par l'A84

INDICATIONS CADASTRALES		ETAT PARCELLAIRE DES IMMEUBLES à remettre par l'Etat au Département		IDENTITE		Destination		OBSERVATIONS ou PRECISIONS	
Section et n°	Adresse ou lieu-dit	Surface tot. en m²	du CEDANT	du CESSIONNAIRE					
<b>COMMUNE DE BESLON</b>									
ZI 12	la trinité	442							
ZI 13P	la trinité	3 359	ETAT représenté par la DIRNO	DEPARTEMENT DE LA MANCHE	D. Public (RD 552)				
ZI 15	folleville	1 842	rue Recteur Daure 14052	Direction du Patrimoine	D. Public (RD 552)				
ZK 96	RD 975	3 719	CAEN cedex 4	Départemental	D. Public (RD 975)				
ZK 97	RD 975	8 758		N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 975)				
<b>TOTAL</b>		<b>18 120</b>							
<b>COMMUNE DE GOUVETS</b>									
ZI 118	La Grande Mintrie	15 565							
ZK 95	La Petite Mintrie	8 257	ETAT représenté par la DIRNO	DEPARTEMENT DE LA MANCHE	D. Public (RD 975)				
ZK 98	La Petite Mintrie	4 020	rue Recteur Daure 14052	Direction du Patrimoine	D. Public (RD 975)				
ZK 75	La Petite Mintrie	3 607	CAEN cedex 4	Départemental	D. Public (RD 975)				
ZM 28	Le port au Diable	131		N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 454)				
<b>TOTAL</b>		<b>31 580</b>							
<b>COMMUNE DE FLEURY</b>									
ZH 36	la tondière	1 670							
ZH 39	la tondière	18 190							
ZO 31	le buron	1 900	ETAT représenté par la DIRNO	DEPARTEMENT DE LA MANCHE	D. Public (RD 924)				
ZO 32	le buron	430	rue Recteur Daure 14052	Direction du Patrimoine	D. Public (RD 924) PI				
ZO 33	le buron	1 370	CAEN cedex 4	Départemental	D. Public (RD 924)				
ZO 121	le buron	47		N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 924)				
ZH 143	La Pinconnière	1 104			D. Public (RD 924)				
<b>TOTAL</b>		<b>24 711</b>							

Pour le Préfet  
La Chère des Services

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 22 JUILLET 2010

Véronique MAEL

DESIGNATION DE L'OPERATION : TRANSFERT ETAT/DEPARTEMENT : RD Intersectées par l'A84

INDICATIONS CADASTRALES		SURFACE		IDENTITE		DESTINATION		OBSERVATIONS ou PRECISIONS	
Section et n°	Adresse ou lieu-dit	tot en m²	du CEDANT	du CESSIONNAIRE					
<b>COMMUNE DE VILLEDIEU-LES-POELES</b>									
ZC 23	le Caquevel	486	ETAT représenté par la DIRNO rue	DEPARTEMENT DE LA MANCHE	D. Public (RD 452)				
AN 170	village guertant	2 569	Recteur Daure 14052 CAEN cedex 4	Direction du Patrimoine Départemental N° SIREN : 225 005 024	D. Public (CER)				
<b>TOTAL</b>		<b>3 055</b>							
<b>COMMUNE DE SAINTE-CECILE</b>									
AD 211	avenue du Président	369	ETAT représenté par la DIRNO rue Recteur	DEPARTEMENT DE LA MANCHE Direction du	D. Public (CER)				
<b>TOTAL</b>		<b>369</b>	Daure 14052 CAEN cedex 4	Patrimoine Départemental N° SIREN : 225 005 024					
<b>COMMUNE DE LA LANDE D'AIROU</b>									
ZD 124	les Rues	7555			D. Public (RD 586)				
ZD 126	les Rues	4247			D. Public (RD 586)				
ZC 27	la Cosnerie	2125	ETAT représenté par la DIRNO	DEPARTEMENT DE LA MANCHE	D. Public (RD 41)				
ZC 24	la Cosnerie	5510	rue Recteur Daure 14052	Direction du Patrimoine	D. Public (RD 41)				
ZC 70	les rues	184	CAEN cedex 4	Départemental N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 41)				
<b>TOTAL</b>		<b>19 621</b>			D. Public (RD 586)			dégagement visibilité	
<b>COMMUNE DE LA BLOUTIERE</b>									
ZA 54	la Petite Davière	1676			D. Public (RD 452)				
ZB 34	La petite Davière	619	ETAT représenté par la DIRNO rue	DEPARTEMENT DE LA MANCHE Direction	D. Public (RD 452)				
<b>TOTAL</b>		<b>2 295</b>	Recteur Daure 14052 CAEN cedex 4	du Patrimoine Départemental N° SIREN : 225 005 024					

Pour le Préfet  
Le Chef de Service

Véronique NAEL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du

22 Juin 2011

DESIGNATION DE L'OPERATION : TRANSFERT ETAT/DEPARTEMENT : RD intersectées par l'A84

INDICATIONS CADASTRALES		ETAT PARCELLAIRE DES IMMEUBLES à remettre par l'Etat au Département			
Section et n°	Adresse ou lieu-dit	Surface tot en m²	IDENTITE	Destination	OBSERVATIONS ou PRECISIONS
<b>COMMUNE DE PONTS SOUS AVRANCHES</b>					
ZD 36	Andillou	949	du CEDANT  du CESSIONNAIRE  DEPARTEMENT DE LA MANCHE Direction du Patrimoine Départemental N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 911)	
ZD 38	Andillou	288		D. Public (RD 911)	
ZD 48	Andillou	973		D. Public (RD 911)	
ZD 129	Andillou	492		D. Public (RD 911)	
ZD 82	Andillou	2 583		D. Public (RD 911)	
ZD 84	Andillou	1 188		D. Public (RD 911)	
ZD 92	Andillou	606		D. Public (RD 911)	
ZD 110	Andillou	335		D. Public (RD 911)	
ZD 134	Andillou	785		D. Public	
ZE 136	Andillou	232		D. Public (RD 911)	
TOTAL		8 431			(Aire de covoiturage)
<b>COMMUNE DE BEUVRIGNY</b>					
ZC 149	Parc chasse Montaigne	1511	ETAT représenté par la DIRNO rue Recteur Daure 14052 Caen cedex4	D. Public (RD 451)	
ZC 150	Parc chasse Montaigne	63		DEPARTEMENT DE LA MANCHE Direction du Patrimoine Départemental N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 451)
TOTAL		1 574			



Pour le Préfet  
La Cheffe de Service

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 22 JUIN 2018

Véronique NAEL

DESIGNATION DE L'OPERATION : TRANSFERT ETAT/DEPARTEMENT : RD intersectées par l'A84

INDICATIONS CADASTRALES		SURFACE		IDENTITE		DESTINATION		OBSERVATIONS ou PRECISIONS	
Section et n°	Adresse ou lieu-dit	tot en m²		du CEDANT	du CESSIONNAIRE				
<b>COMMUNE DE BOURGUENOLLES</b>									
ZA 54	la Gautrie	3 090		ETAT représenté par la DIRNO rue	DEPARTEMENT DE LA MANCHE Direction	D. Public (RD 461)			
ZA 55	la Gautrie	2 822		Recteur Daure 14052 Caen cedex 4	du Patrimoine Départemental N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 461)			
	<b>TOTAL</b>	<b>5 912</b>							
<b>COMMUNE DE LA TRINITE</b>									
ZM 35	la Grandinière	369				D. Public (RD 461E1)			
ZL 67	l'Epine	1706		ETAT représenté par la DIRNO	DEPARTEMENT DE LA MANCHE	D. Public (RD 81)			
ZL 68	la Grandinière	1405		rue Recteur Daure 14052 Caen	Direction du Patrimoine	D. Public (RD 81)			
ZB 86	Moulin d'Aïrou	3942		cedex 4	Départemental	D. Public (RD 461)			
ZM 38	RD 81	1094			N° SIREN : 225 005 024	D. Public (RD 81)			
	<b>TOTAL</b>	<b>8 516</b>							
<b>COMMUNE DE TIREPIED</b>									
ZV 68	la Haute Vignière	407		ETAT représenté par la DIRNO rue	DEPARTEMENT DE LA MANCHE Direction du Patrimoine	D. Public (RD 460)			
	<b>TOTAL</b>	<b>407</b>		Recteur Daure 14052 Caen cedex 4	Départemental N° SIREN : 225 005 024				

Département :  
MANCHE

Commune :  
BESLON

Section : ZK  
Feuille : 000 ZK 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 JUIN 2018

Pour le Préfet

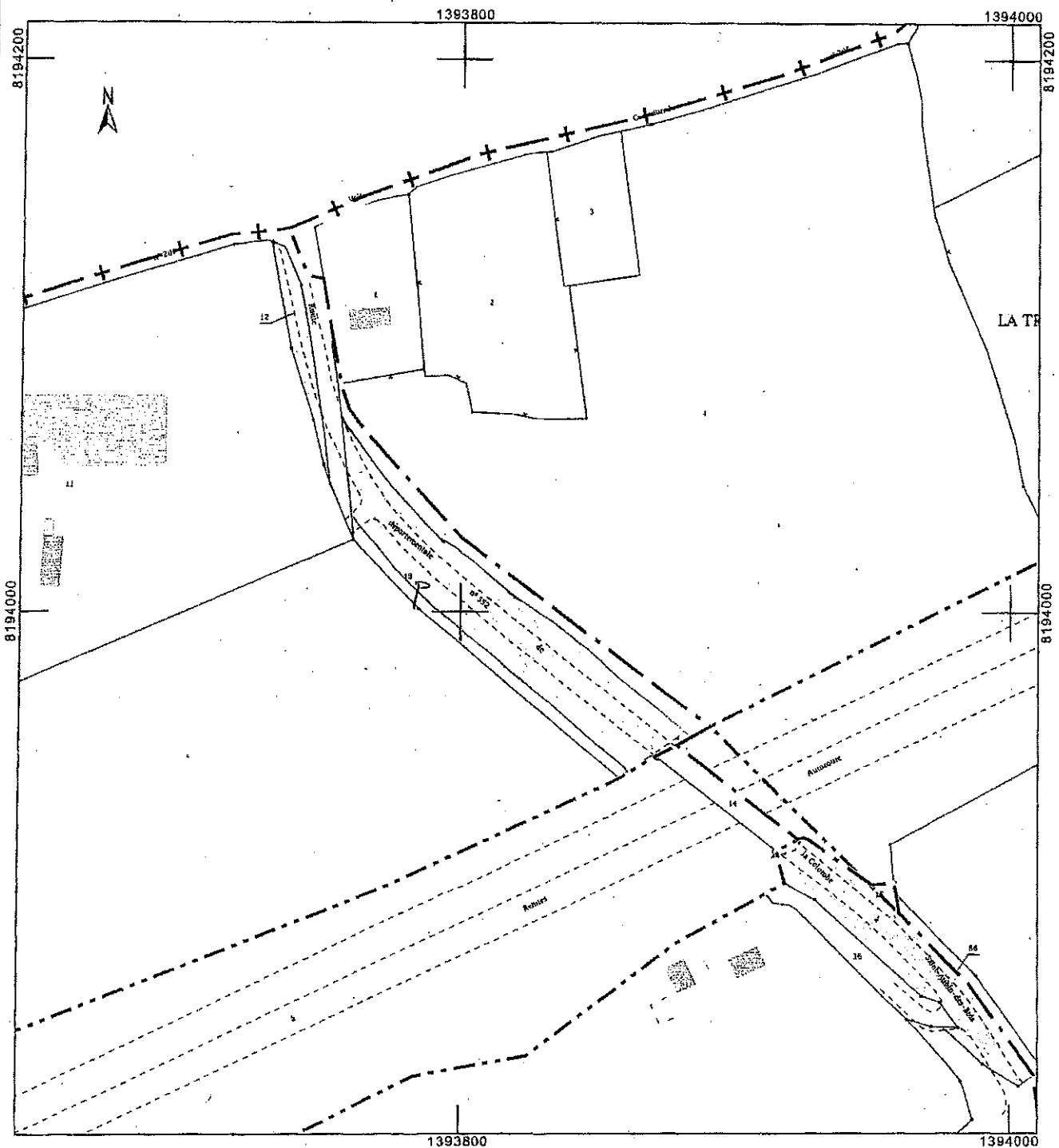
La Chiffre de Service

Véronique NAEL

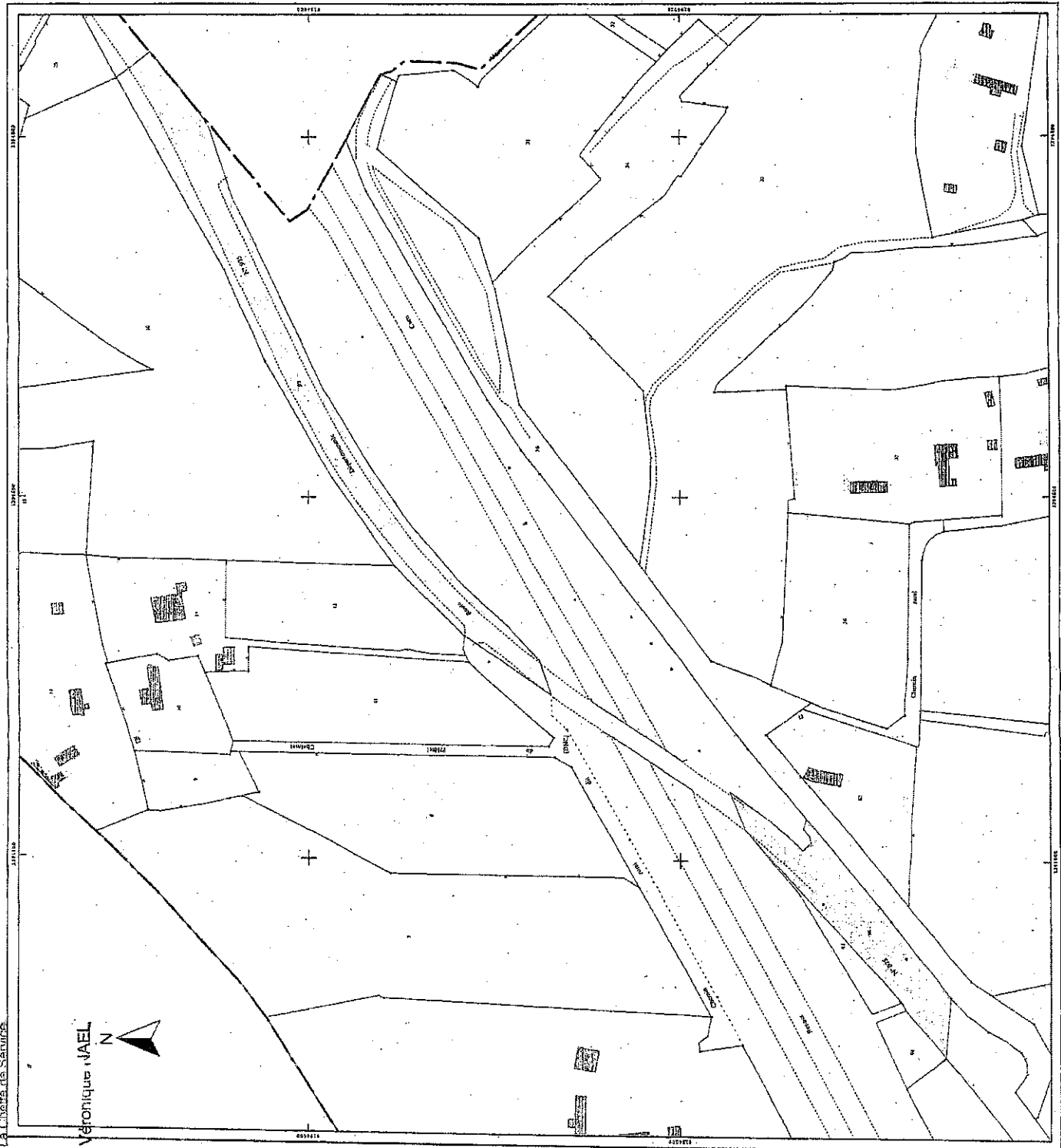
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SAINT-LO  
CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA  
PREFECTURE 50015  
50015 SAINT-LO CEDEX  
tél. 02.33.77.58.37 -fax  
cdif.saint-lo@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Pour le Préfet de la Charente-Maritime le 22 JUILLET 2017



<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Commune : BESLON (048) Section : ZK Feuille(s) : 000 ZK 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 06/02/2018 Date de saisie : 01/01/2000</p>	<p>N° d'ordre du document d'arpentage : 295 Y Document vérifié et numéroté le 06/02/2018 A.C.D.I.F SAINT-LO Par COMEMALE Michel Géomètre Principal des Finances Publiques Signé</p>
<p>Cachet du service d'origine :</p> <p style="text-align: center;">SAINT-LO CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA PREFECTURE BP 225 50015 SAINT-LO CEDEX Téléphone : 02.33.77.58.37 cdif.saint-lo@dgif.finances.gouv.fr</p>	
<p><b>CERTIFICATION</b> (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie jointe, dressé par géomètre à _____ le _____</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.</p> <p>A _____</p>	
<p>D'après le document d'arpentage dressé Par LORRAIN PHILIPPE (2) Réf : GE115156-17-YDE Le 18/10/2017</p>	
<p>(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise (film renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Qualité de la prestation agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relai du cadastre). (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'association copropriétaire, etc.).</p>	

Département :  
MANCHE

Commune :  
GOUVETS

Section : Z1  
Feuille : 000 Z1 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 07/09/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

cadastre.gouv.fr

22 Pour le Préfet

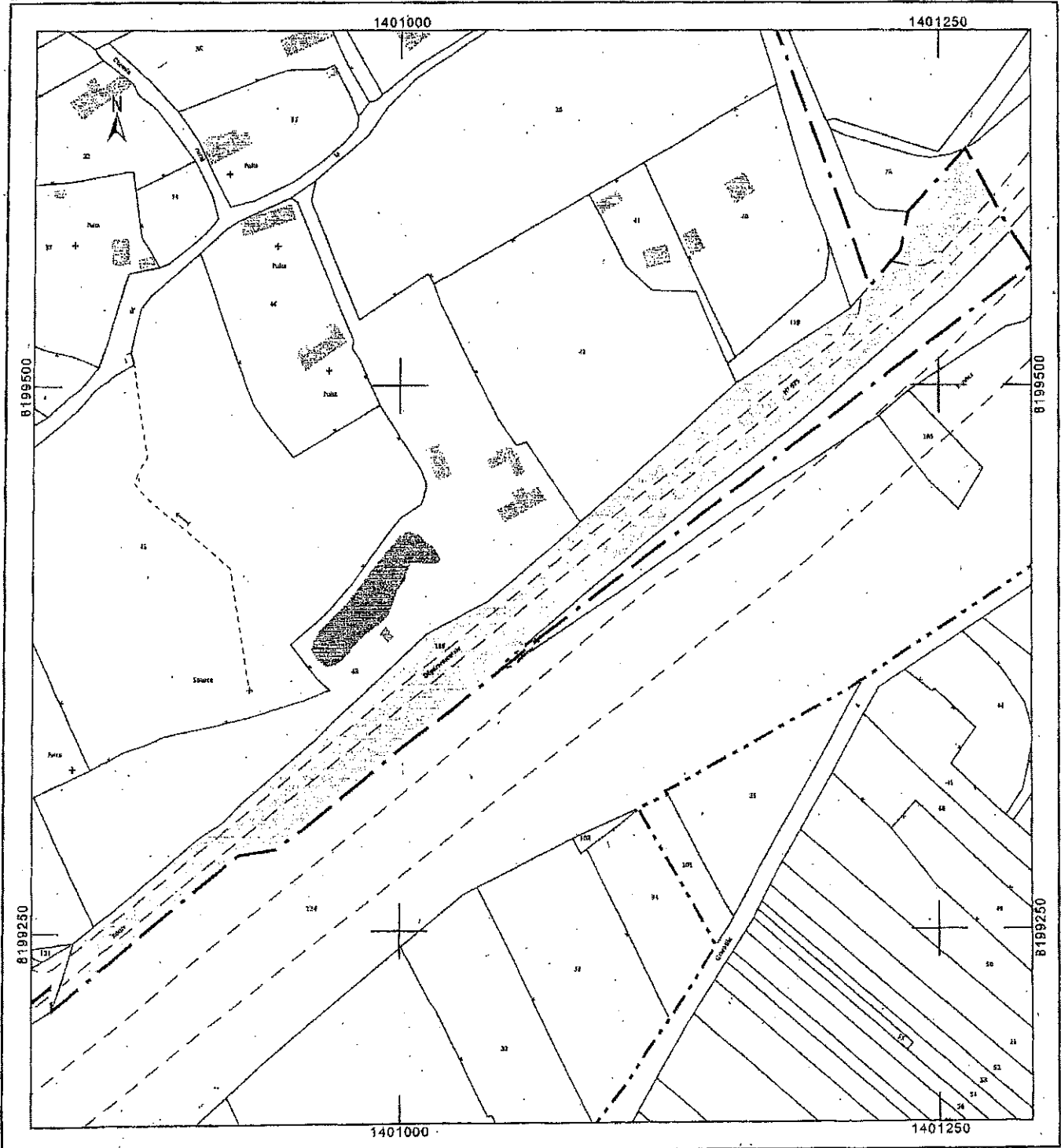
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SAINT-LO  
CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA  
PREFECTURE 50015  
50015 SAINT-LO CEDEX  
tél. 02.33.77.58.37 - fax  
cdlf.saint-lo@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune :  
GOUVETS (214)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZK  
Feuille(s) : 000 ZK 01  
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 02/02/2018  
Support numérique :

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 202 V  
Document vérifié et numéroté le 02/02/2018  
A CDIF SAINT-LO  
Par GOMENALE Michel  
Géomètre Principal des Finances Publiques  
Signé

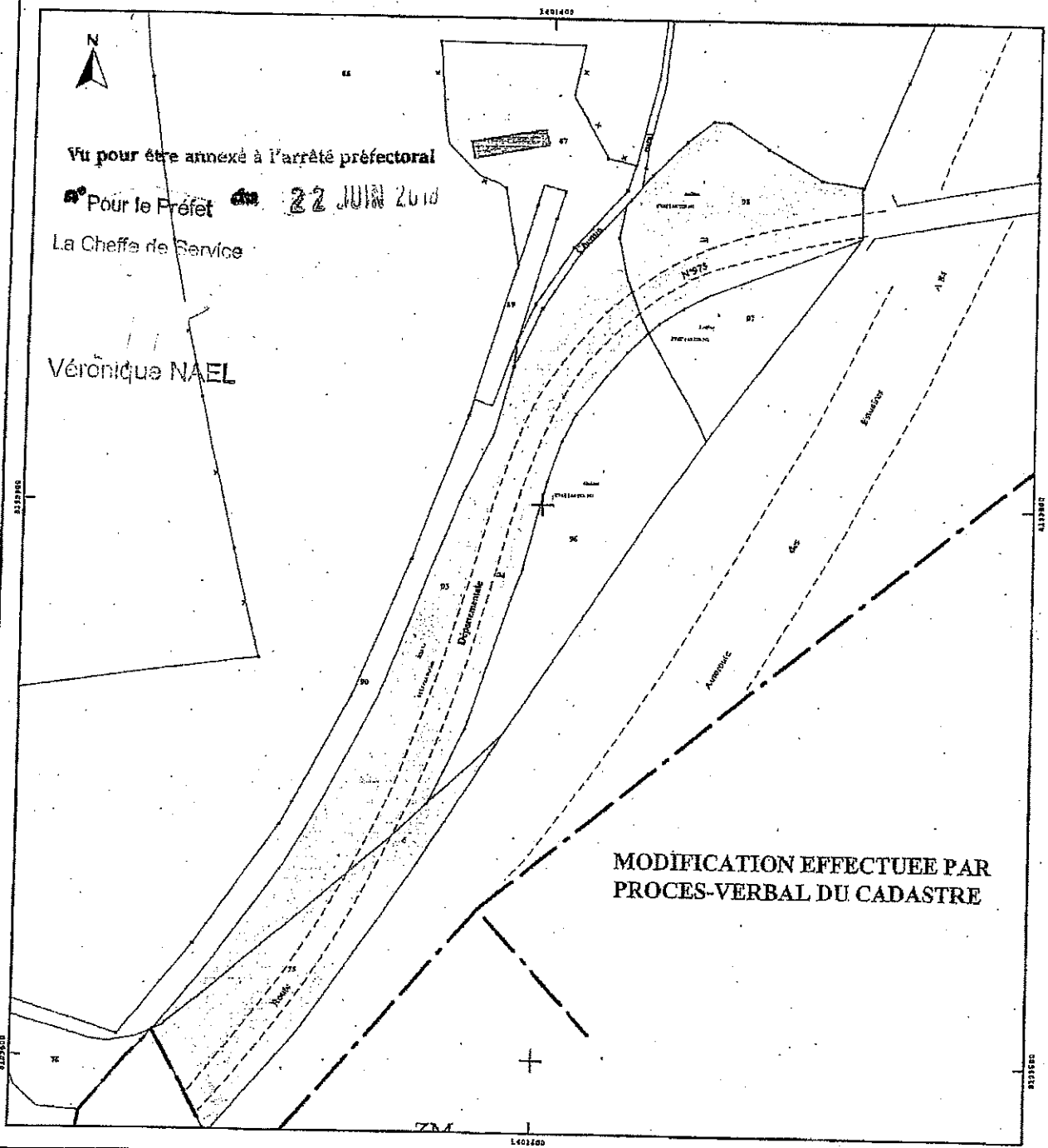
CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires intéressés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies, au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarés ont eu pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463. \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par LORRAIN PHILIPPE (2)  
Réf. : GE115156-17-YDE  
Le 17/10/2017

SAINT-LO  
CITE ADMINISTRATIVE  
PLACE DE LA PREFECTURE  
BP 225  
50015 SAINT-LO CEDEX  
Téléphone : 02.33.77.58.37  
cdif.saint-lo@dgif.finances.gouv.fr

Document vérifié et numéroté le 02/02/2018

(1) Preuve des servitudes foncières, les servitudes A et B sont applicables aux droits de servitudes (sans réserve par voie de mise à jour). Dans le service B, les propriétés peuvent avoir été affectées aux divers piquetages.  
(2) Qualité de la puissance publique (services publics, impôts, etc.), géomètre ou habilité (notaire, etc.).  
(3) Preuve des titres et qualité de signataire (il est dévolu au propriétaire (succession, usufruit, usufruitier) quel qu'il soit (héritier, usufruitier, etc.).



Département :  
MANCHE

Commune :  
GOUVETS

Section : ZM  
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/08/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

du plan de situation et de l'annuaire du plan cadastral

du 22 JUIN 2018

Pour le Préfet

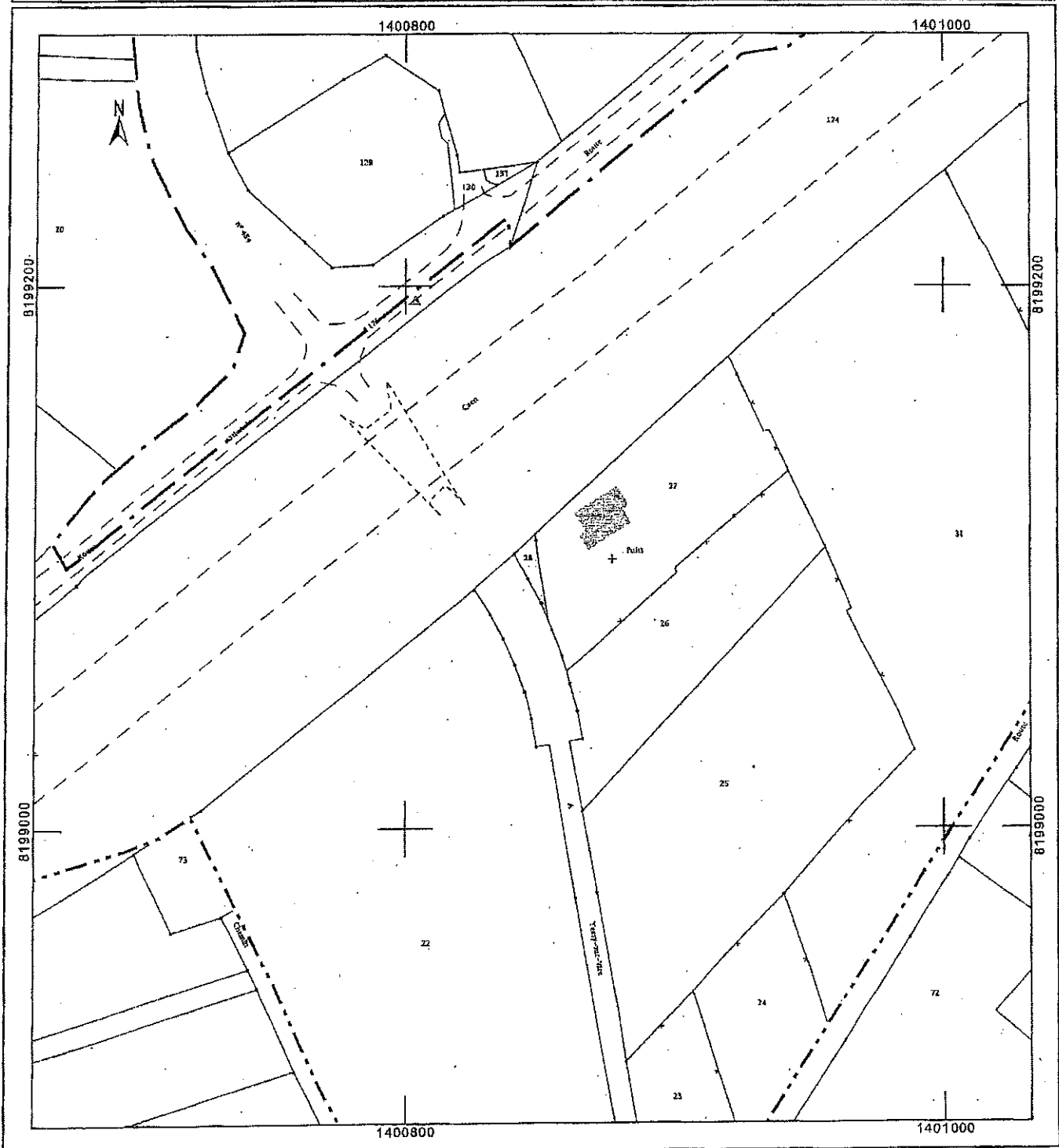
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SAINT-LO  
CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE LA  
PREFECTURE 50015  
50015 SAINT-LO CEDEX  
tél. 02.33.77.58.37 -fax  
cdif.saint-lo@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MANCHE

Commune :  
FLEURY

Section : ZH  
Feuille : 000 ZH 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être autorisé à l'avis préfectoral

du 22 JUIN 2018

Pour le Préfet

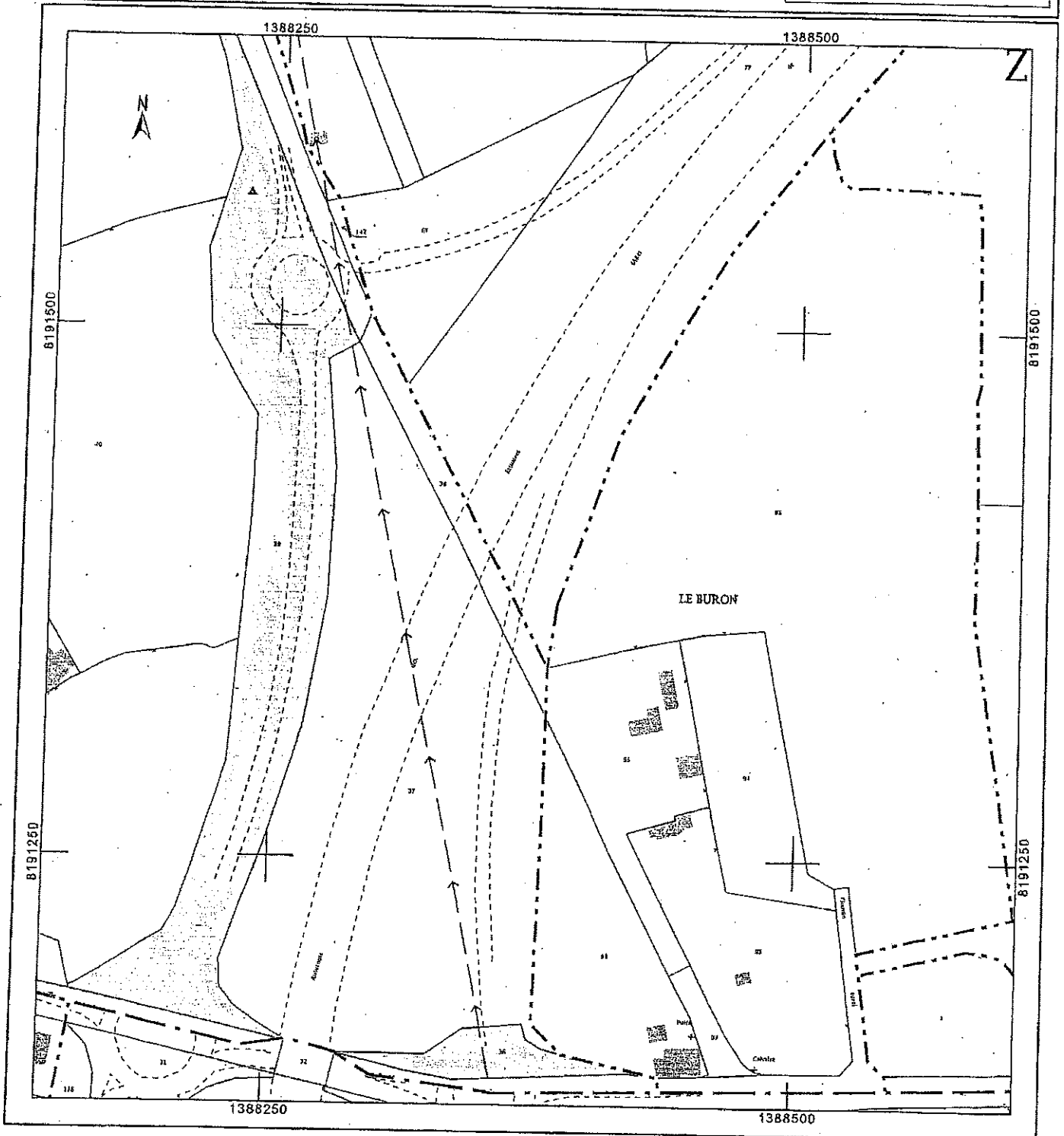
Le Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MANCHE

Commune :  
FLEURY

Section : Z0  
Feuille : 000 Z0 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 Juin 2018  
Pour le Préfet

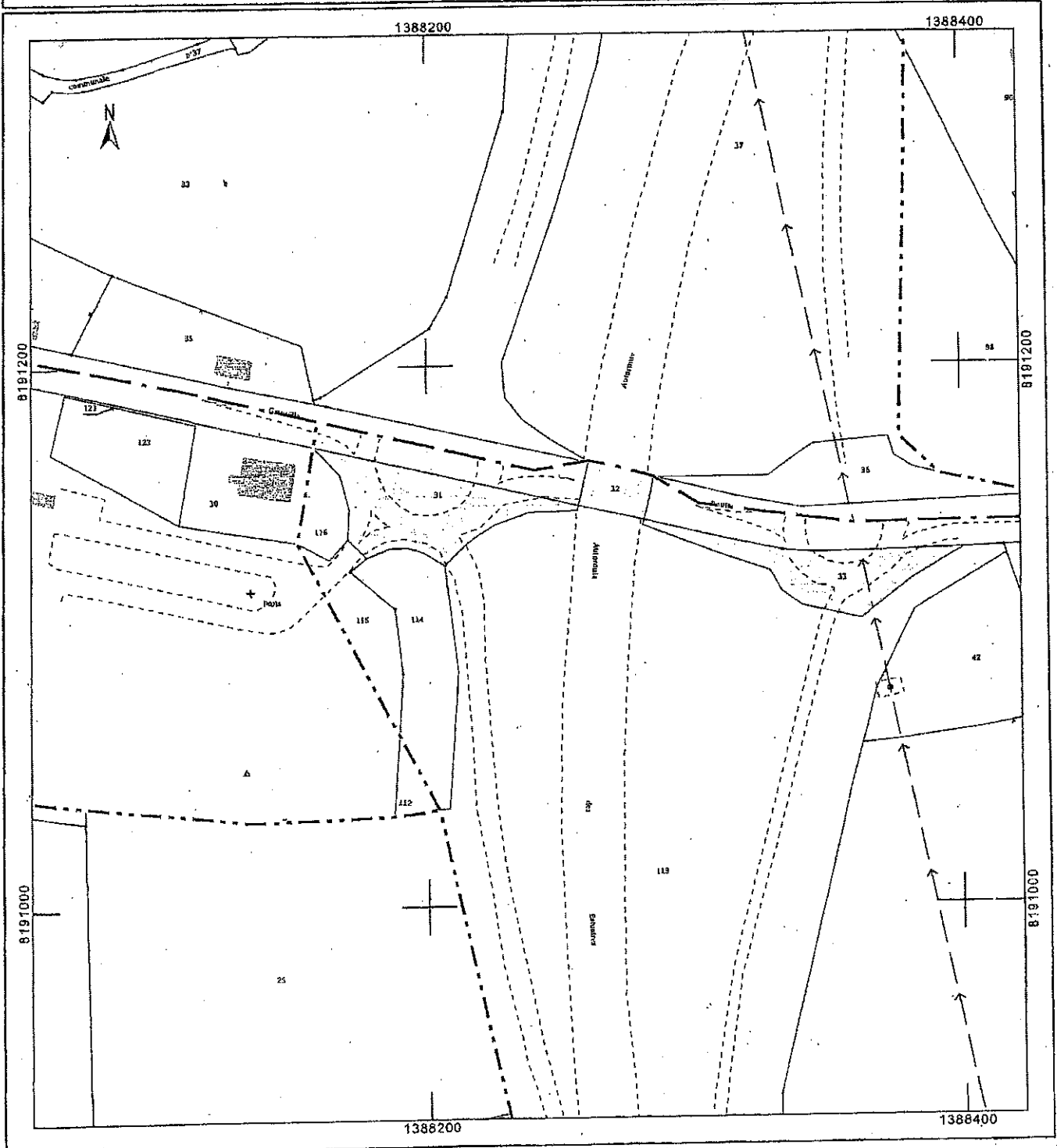
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.88.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Département :  
MANCHE

Commune :  
FLEURY

Section : ZH  
Feuille : 000 ZH 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

le 22 JUILLET 2018  
Pour le Préfet

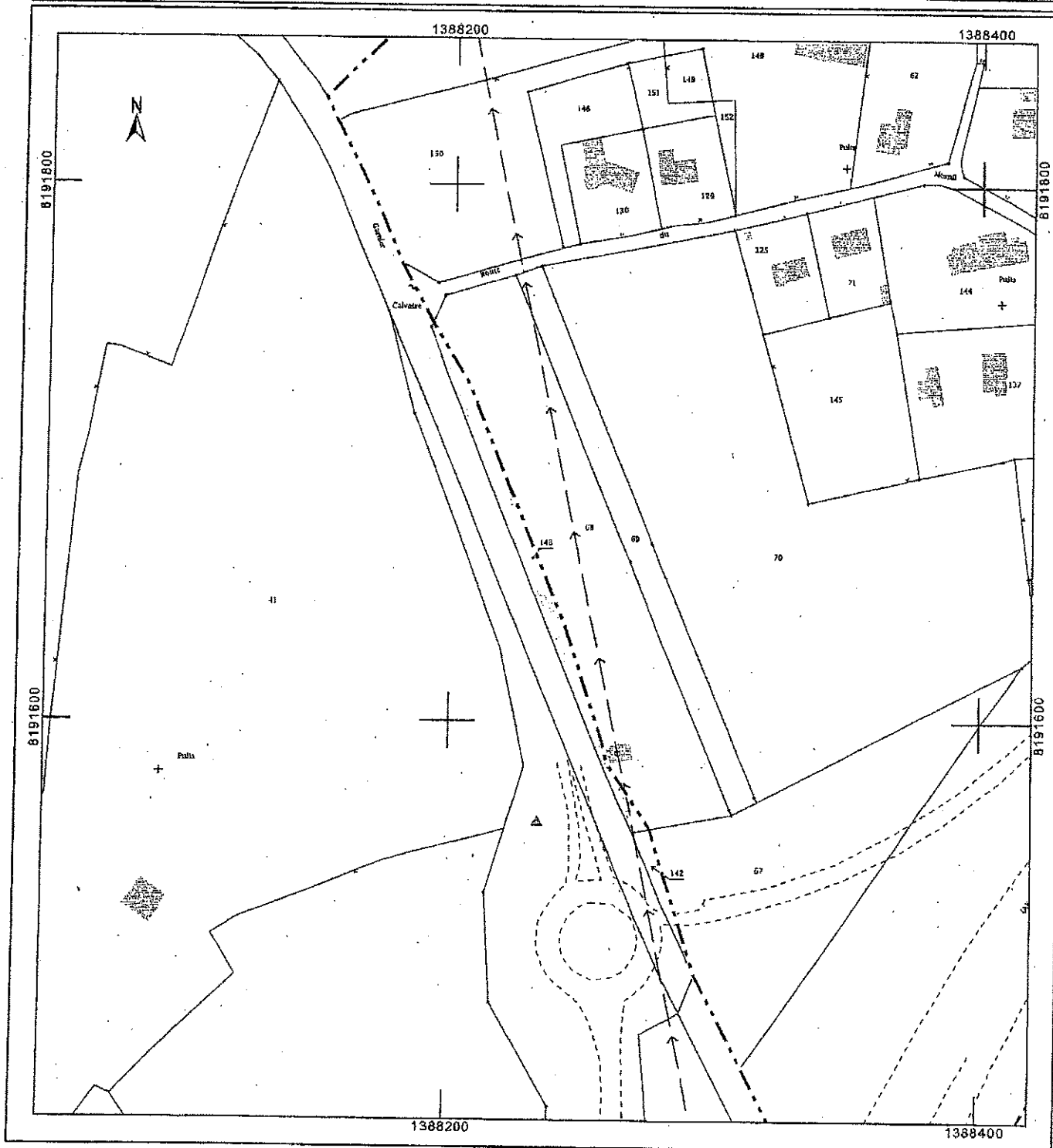
La Chieffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.88.10.00 - fax  
cdf.avanches@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MANCHE  
  
Commune :  
VILLEDEIU-LES-POELES-ROUFFIGNY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du **22 JUIN 2017**

Pour le Préfet

La Cheffe de Service

Vérification NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgfi.finances.gouv.fr

Section : ZC  
Feuille : 000 ZC 01

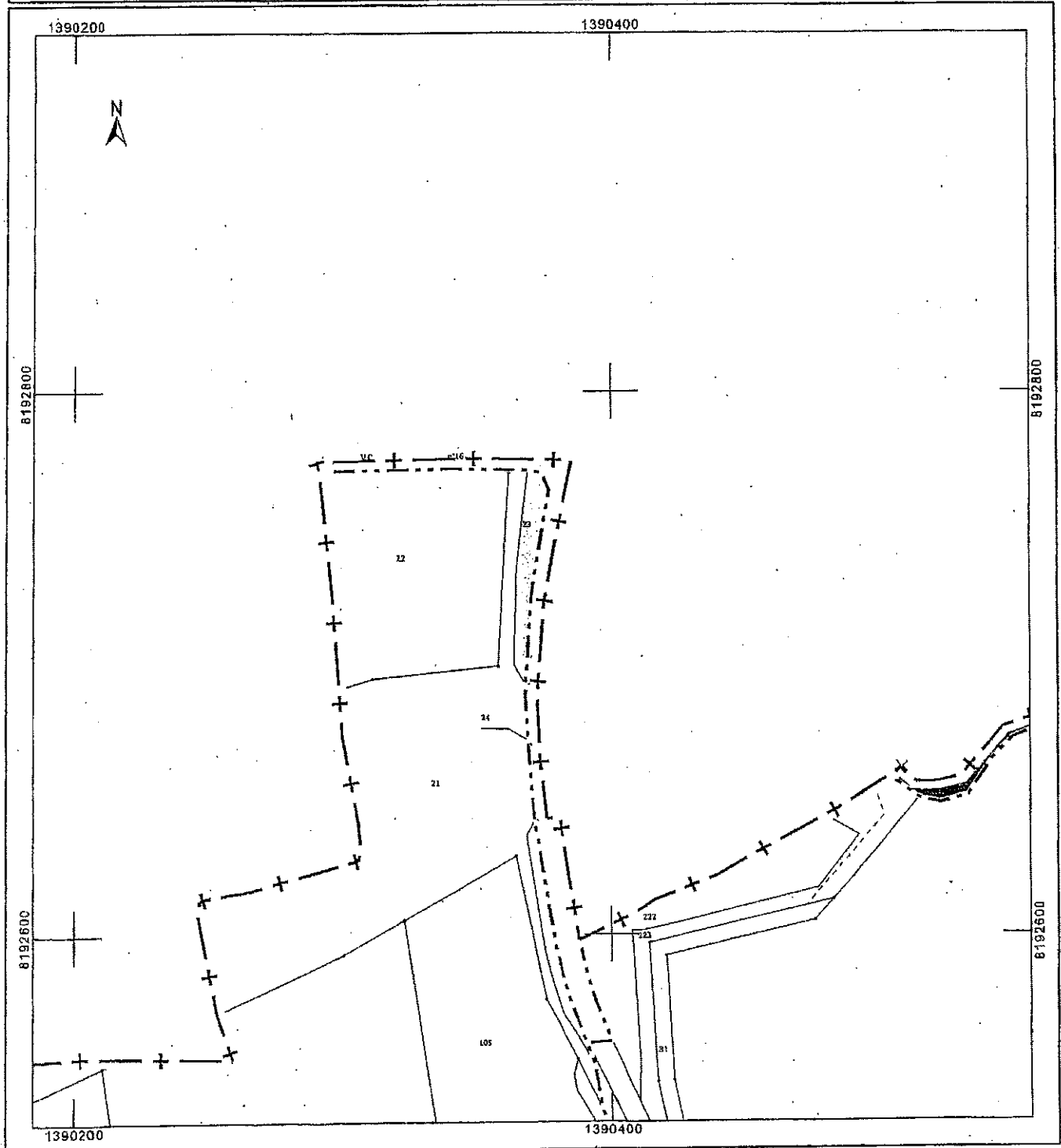
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MANCHE  
Commune :  
VILLEDEIU-LES-POELES-ROUFFIGNY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgrfp.finances.gouv.fr

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01  
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000  
Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)  
Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017, Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

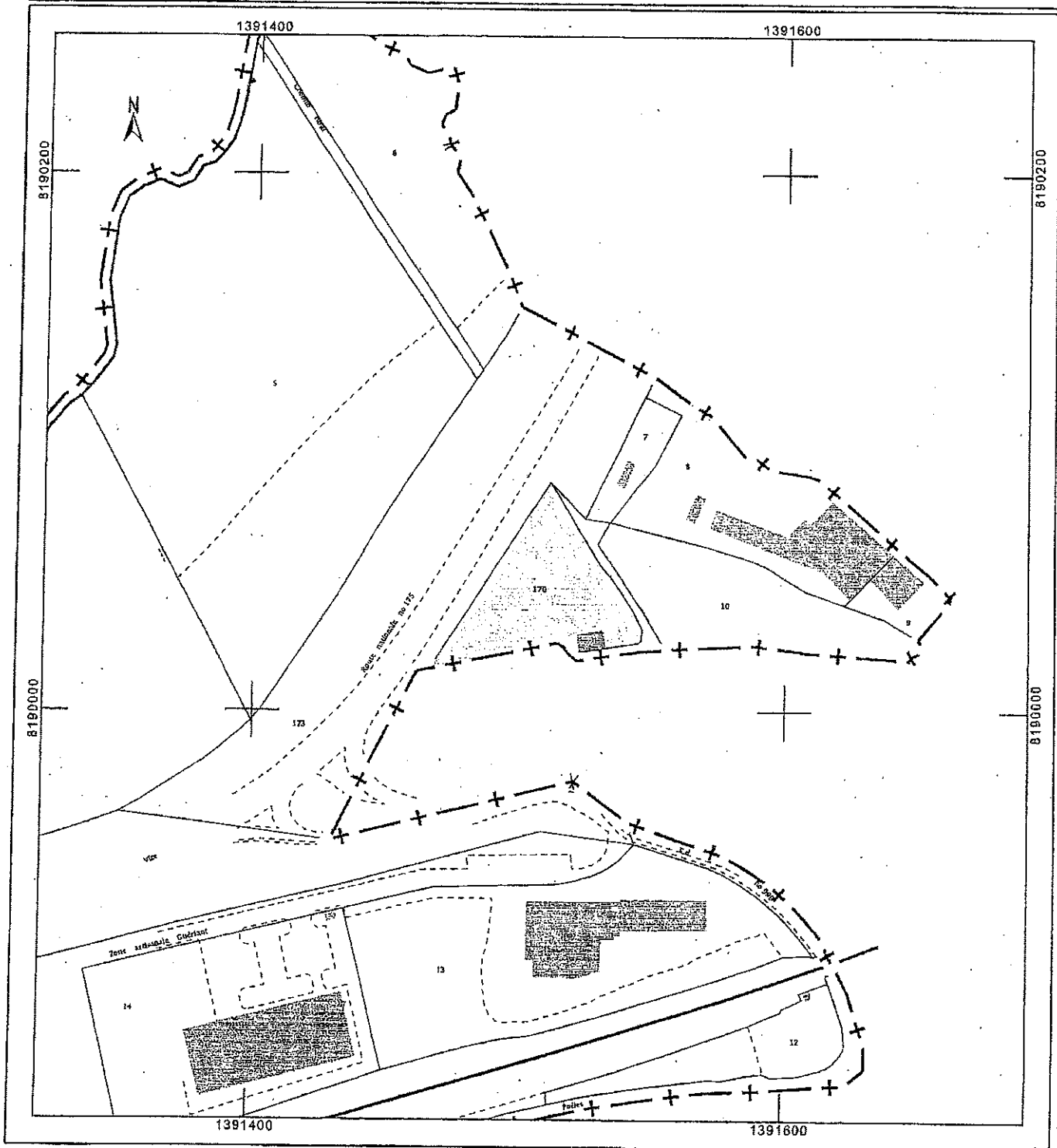
vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 JUIN 2018  
Pour le Préfet

La Cheffe de Service

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

Véronique NAEL



Département :  
MANCHE

Commune :  
SAINTE-CECILE

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 JUIN 2018

Pour le Préfet

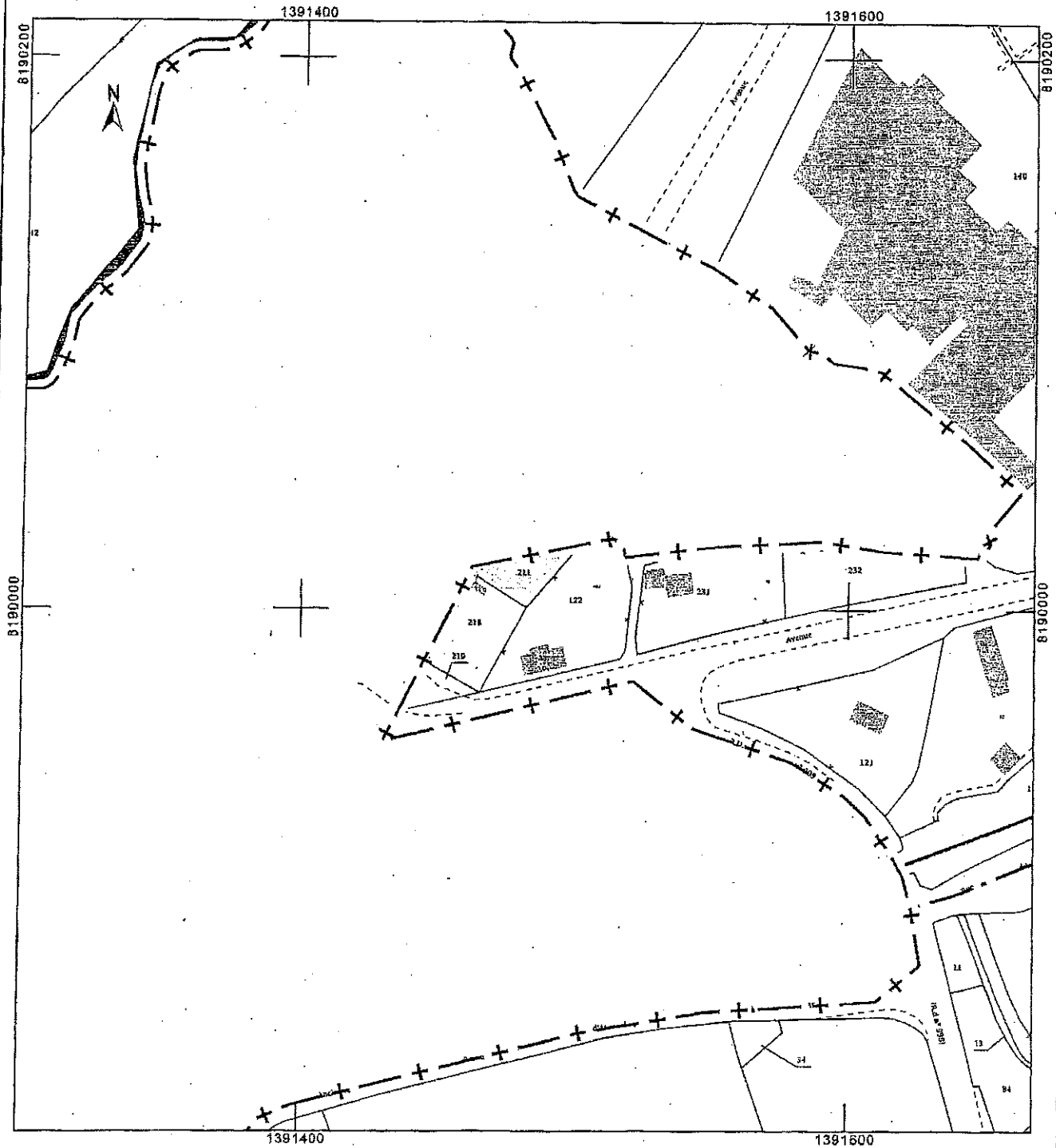
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune :  
LA LANDE-D'AIROU (262)

N° d'ordre du document d'arpentage : 209 P  
Document vérifié et numéroté le 02/02/2018  
A CDIF-AVRANCHES  
Par POISSON Philippe  
Technicien géomètre  
Signé

Cachet du service d'origine :

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET

50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02.33.89.10.00

cdif.avranches@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 26 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc. ...).

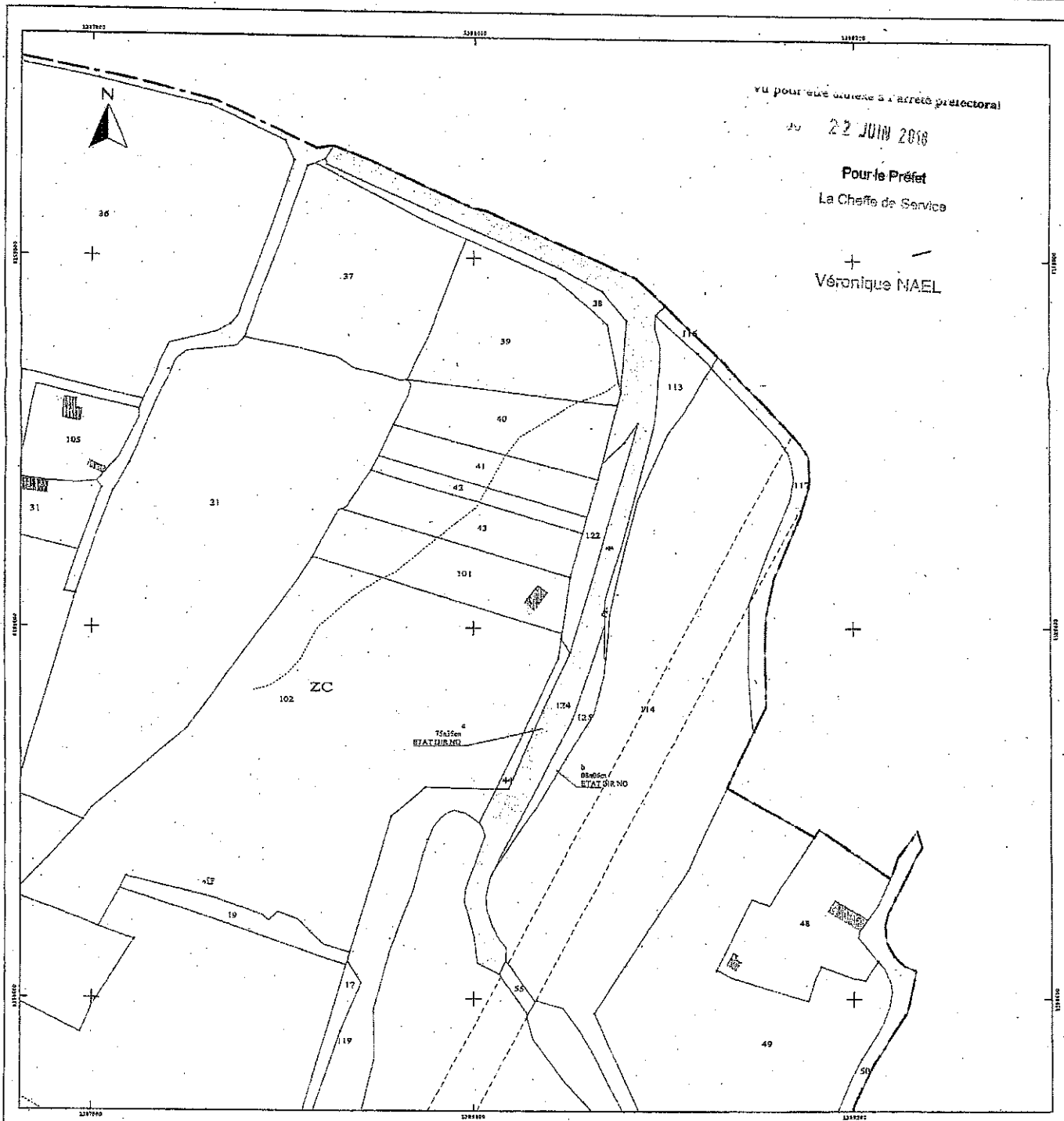
Section : ZD  
Feuille(s) : 000 ZD 01  
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 02/02/2018  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

Par FIT CONSEIL NANTES PV (2)

Réf. : 15156-17-YDE

Le 02/02/2018



Commune :  
LA LANDE-D'AIROU (262)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : ZD  
Feuille(s) : 000 ZD 01  
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 210.X  
Document vérifié et numéroté le 02/02/2018  
ACDJF-AVRANCHES  
Par POISSON Philippe  
Technicien géomètre  
Signé

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'imagerie, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463, le \_\_\_\_\_

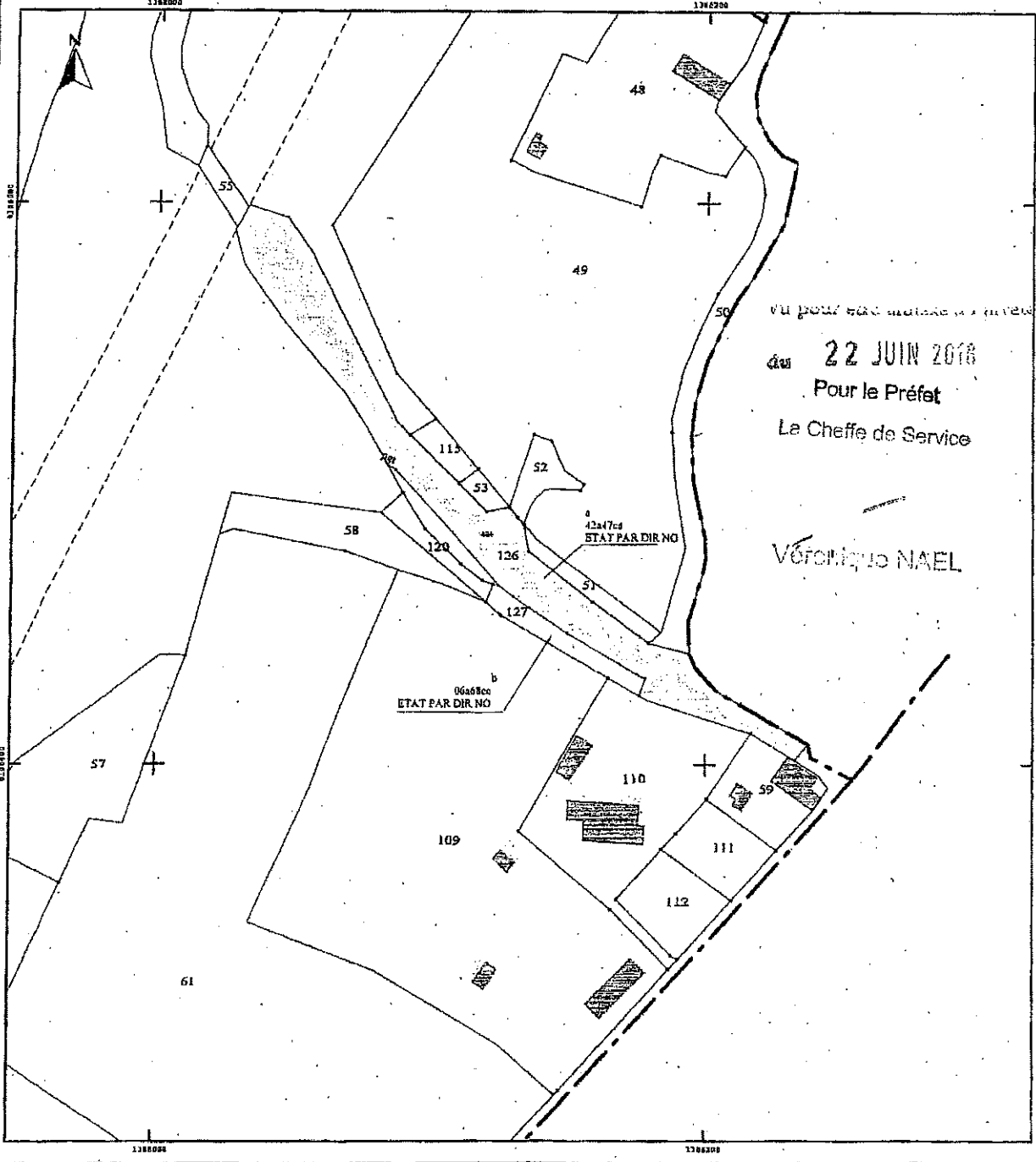
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 02/02/2018  
Support numérique : \_\_\_\_\_

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET  
50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02.33.89.10.00  
cdif.avranches@dglf.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par FIT CONSEIL NANTES PV(2)  
Réf. : 15156-17-YDE  
Le 02/02/2018

Document vérifié et numéroté le 02/02/2018

(1) Pour les communes limitrophes : La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (préalablement parue de mise à jour). Dans le cas contraire, les propriétaires peuvent avoir été entendus sur le terrain.  
(2) Qualité du personnel agréé (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien, etc.)  
(3) Préciser les noms et qualités de l'arpenteur et les données du piquetage (matériau, mesuré, représenté par un fil de fer, etc.)



Département :  
MANCHE

Commune :  
LA LANDE-D'AIROU

Section : ZC  
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 JUIN 2018  
Pour le Préfet

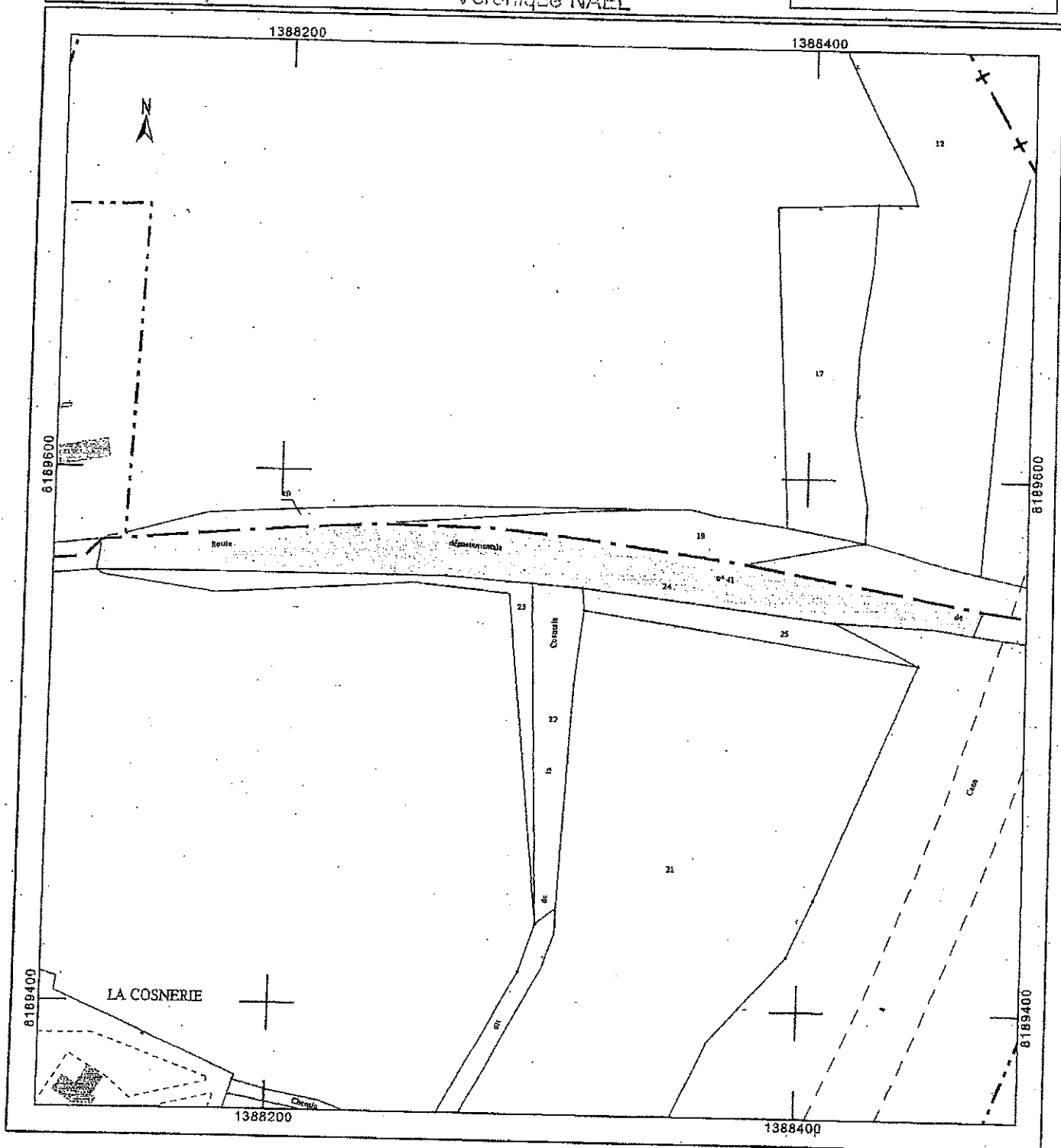
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 - fax  
cdif.avranches@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
 MANCHE  
 Commune :  
 LA LANDE-D'AIROU

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
 par le centre des impôts foncier suivant :  
 AVRANCHES  
 7 RUE LOUIS MILLET 50300  
 50300 AVRANCHES  
 tél. 02.33.89.10.00 -fax  
 cdlf.avranches@dgif.finances.gouv.fr

Section : 2C  
 Feuille : 000 ZC 01

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

Échelle d'origine : 1/2000  
 Échelle d'édition : 1/2000

du 22 JUIN 2018  
 Pour le Préfet

Date d'édition : 08/06/2018  
 (fuseau horaire de Paris)

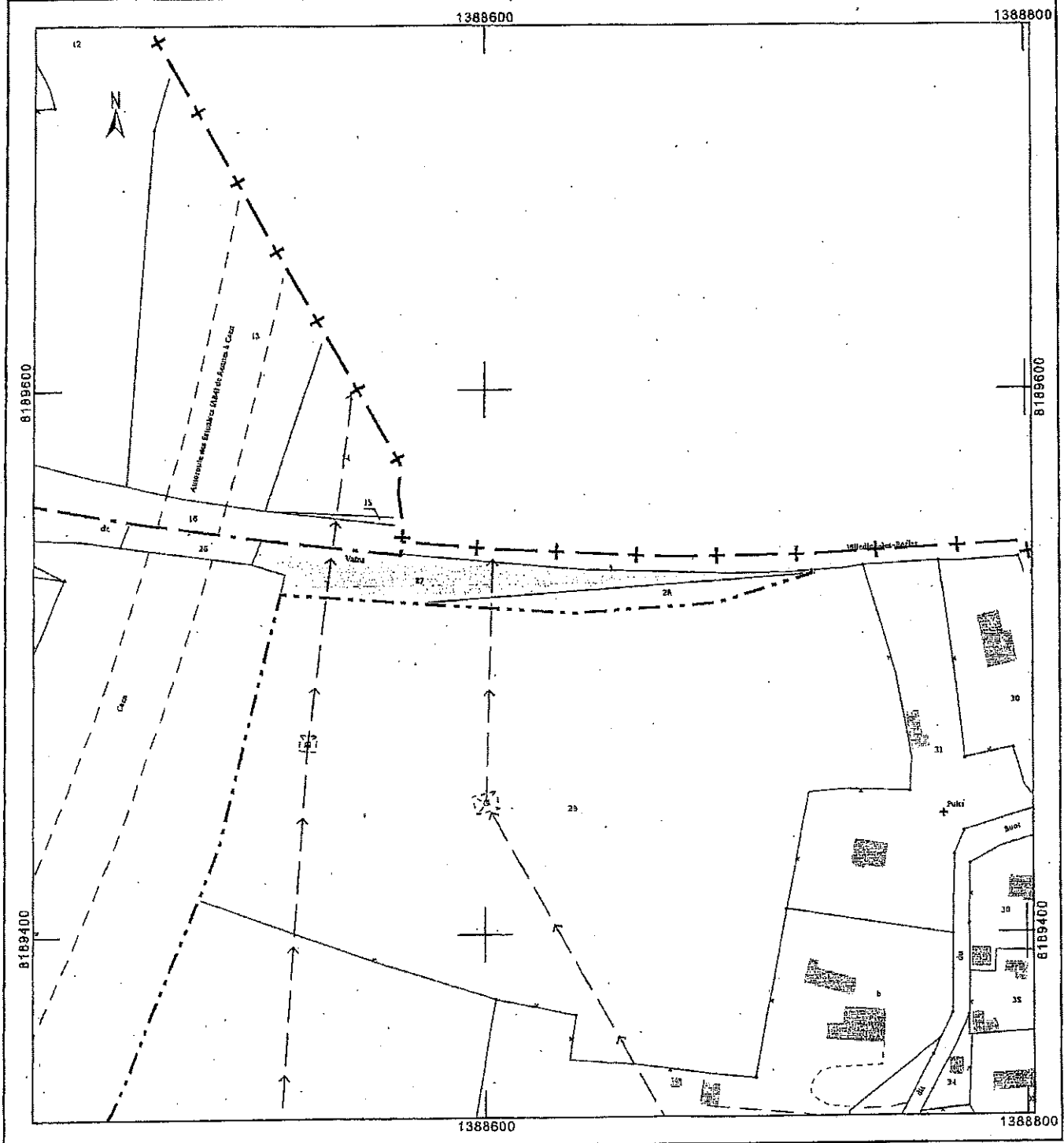
La Cheffe de Service

Cet extrait de plan vous est délivré par :

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
 ©2017 Ministère de l'Action et des  
 Comptes publics

cadastre.gouv.fr

Vérification MAEL





Département :  
MANCHE

Commune :  
LA LANDE-D'AIROU

Section : ZC  
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 JUIN 2018  
Pour le Préfet

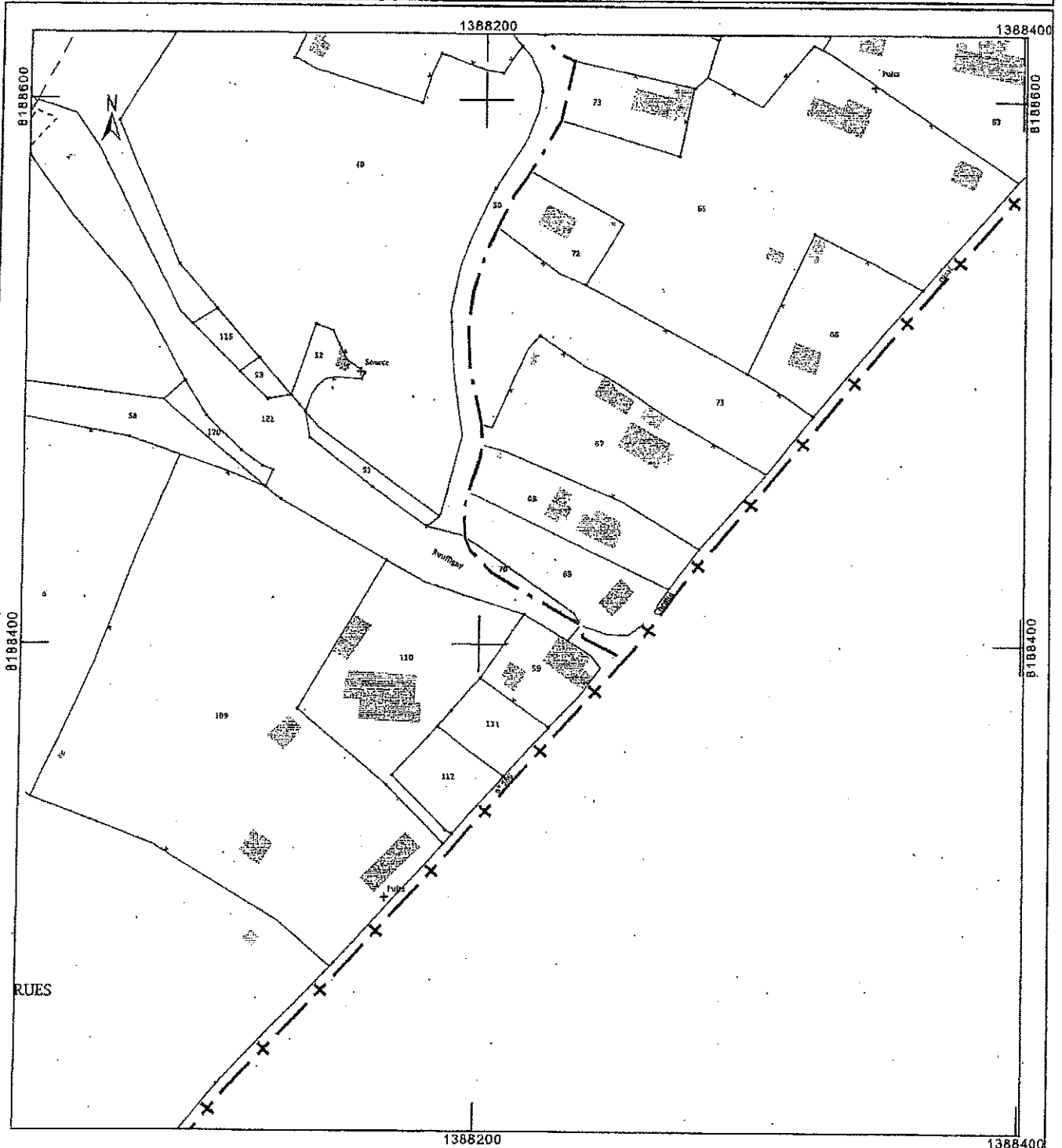
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MANCHE

Commune :  
LA BLOUTIERE

Section : ZB / ZA  
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 JUN 2018  
Pour le Préfet

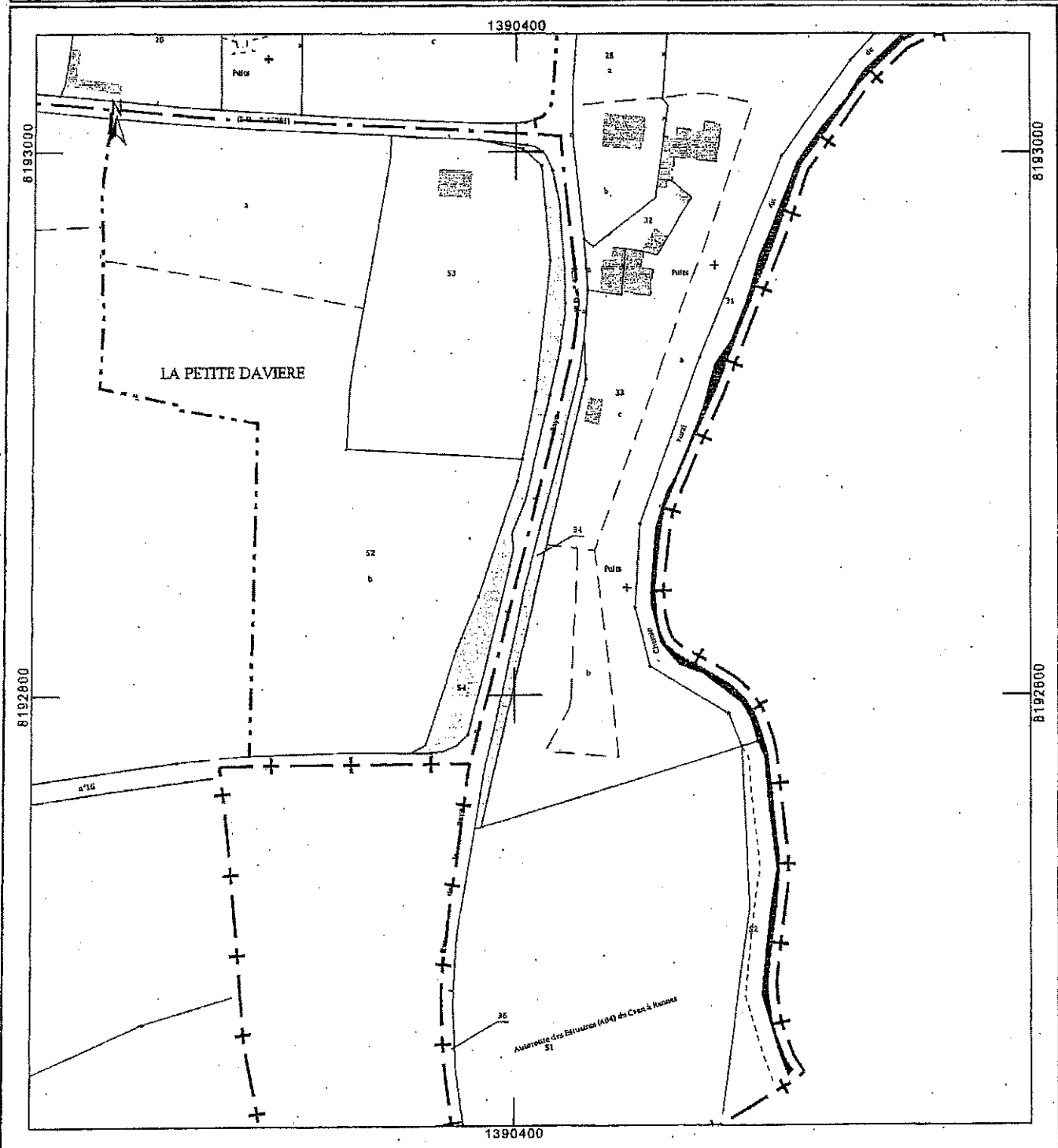
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 - fax  
cdif.avranches@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MANCHE

Commune :  
BOURGUENOLLES

Section : ZA  
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

22 JUIN 2018

Pour le Préfet

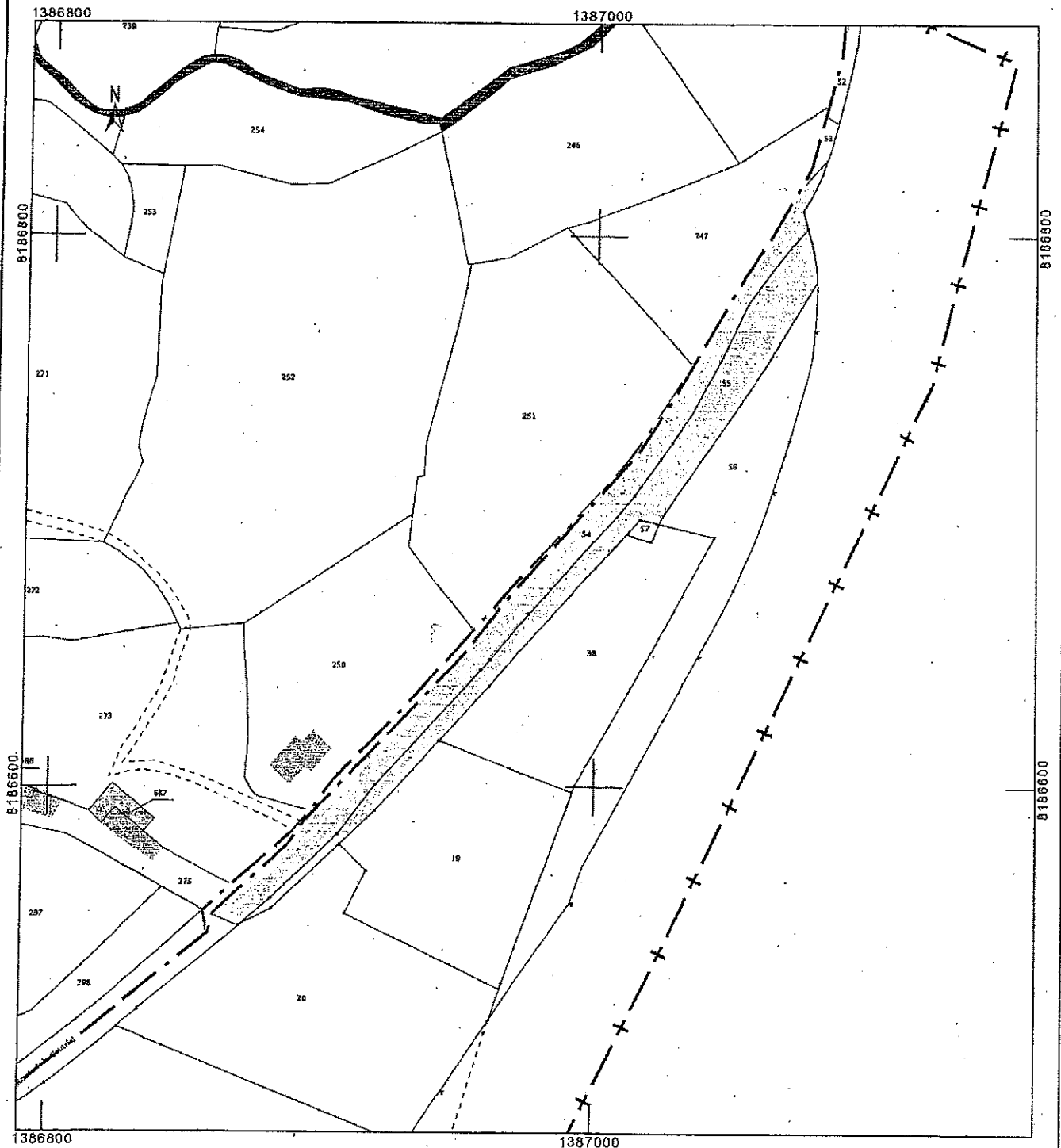
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MANCHE

Commune :  
LA TRINITE

Section : ZM  
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 juillet  
Pour le Préfet

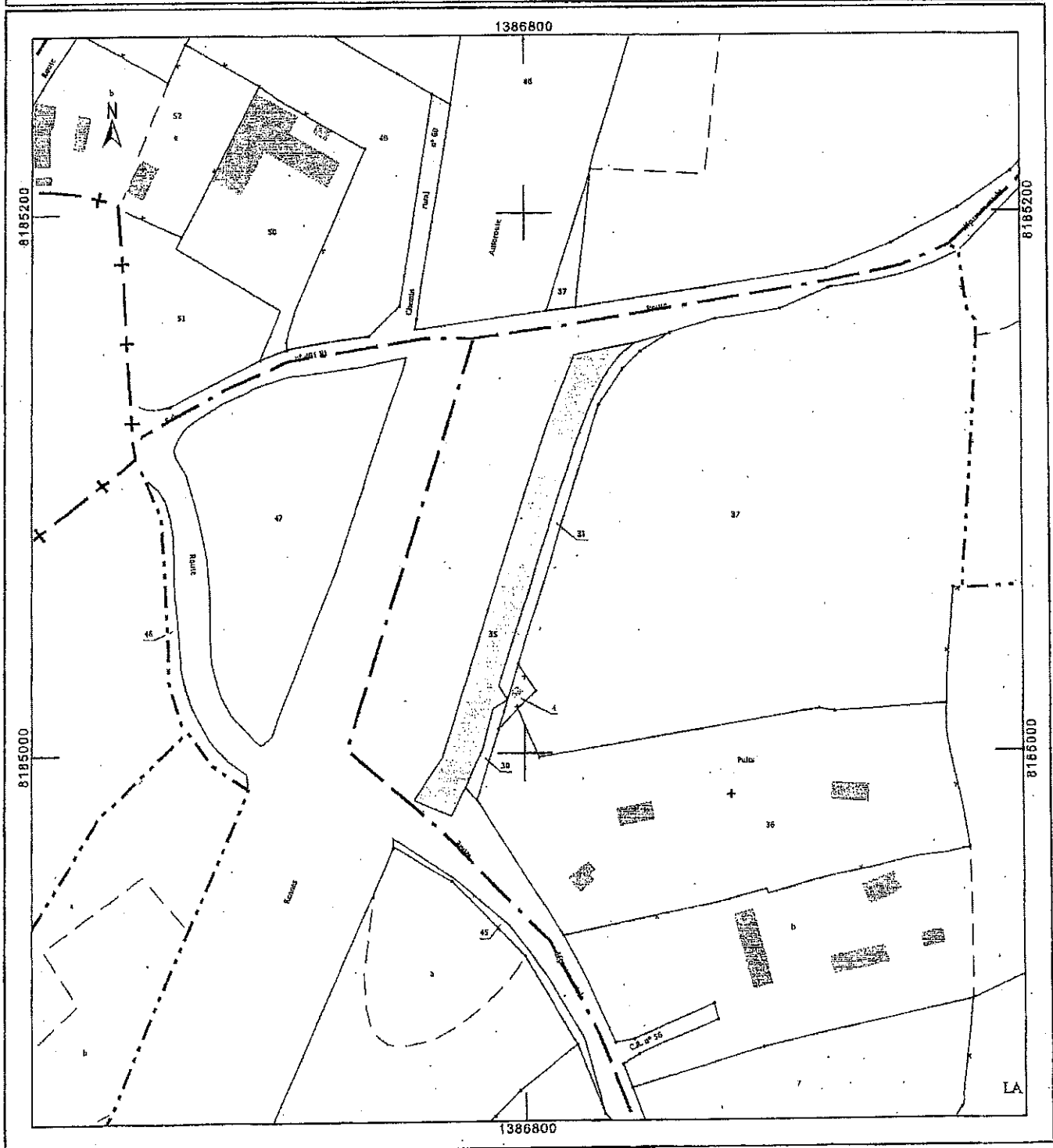
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune :  
LA TRINITE (607)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : ZL  
Feuille(s) : 000 ZL 01  
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 164 H  
Document vérifié et numéroté le 02/02/2018  
A CDIF-AVRANCHES  
Par ROISSON Philippe  
Technicien géomètre  
Signé

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sur lesquels (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un plaqetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 02/02/2018  
Support numérique : \_\_\_\_\_

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET

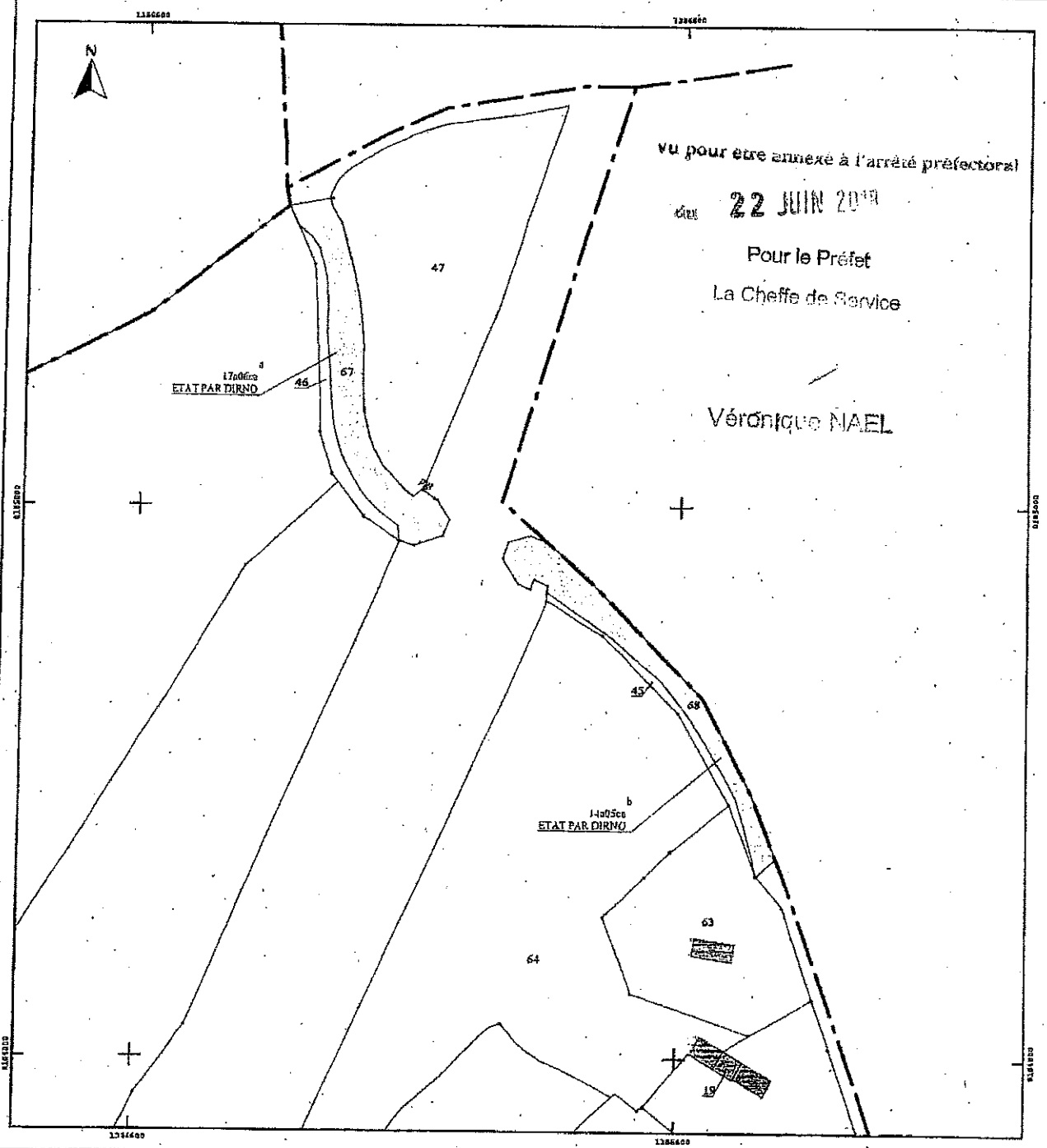
50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02.33.89.10.00

cdif.avranches@dgif.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par GEOFIT-EXPERT NANTES  
Réf. : 15156.17  
Le 02/02/2018

Document vérifié et numéroté le 02/02/2018

(1) Réviser les mentions de l'Etat. La formule A s'applique à la fois aux cas d'un seul propriétaire (plan dressé par voie de mise à jour). Dans le cas contraire, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le plaqetage.  
(2) Ordonné de la préfecture après l'émission d'un rapport. Inspecteur, géomètre ou architecte inscrit au tableau, etc...  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire et un numéro de profession (géomètre, avocat, notaire, etc.)



Commune :  
LA TRINITE (607)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 165 D  
Document vérifié et numéroté le 05/02/2018  
ACDIF AVRANCHES  
Par FERET Fabrice  
Technicien Géomètre  
Signé

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET

50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02.33.89.10.00

cdif.avranches@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-jacés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou cadastre, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarés ont eu connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

(1) Reporter les mentions B ou C. La mention A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition faite à titre de vaine jouissance à long terme. Dans le cas contraire, les propriétaires peuvent avoir obtenu eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne titulaire (propriétaire, usufruitier, gérant ou bénéficiaire d'un usufruit, etc.).  
(3) Préciser les noms et qualités des signataires et leur situation au regard de la propriété (propriétaire, usufruitier, etc.).

Section : ZB  
Feuille(s) : 000 ZB 01  
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1500  
Date de l'édition : 05/02/2018  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par FIT CONSEIL NANTES PV(2)  
Réf. : GE1 15156-17-YDE  
Le 05/02/2018

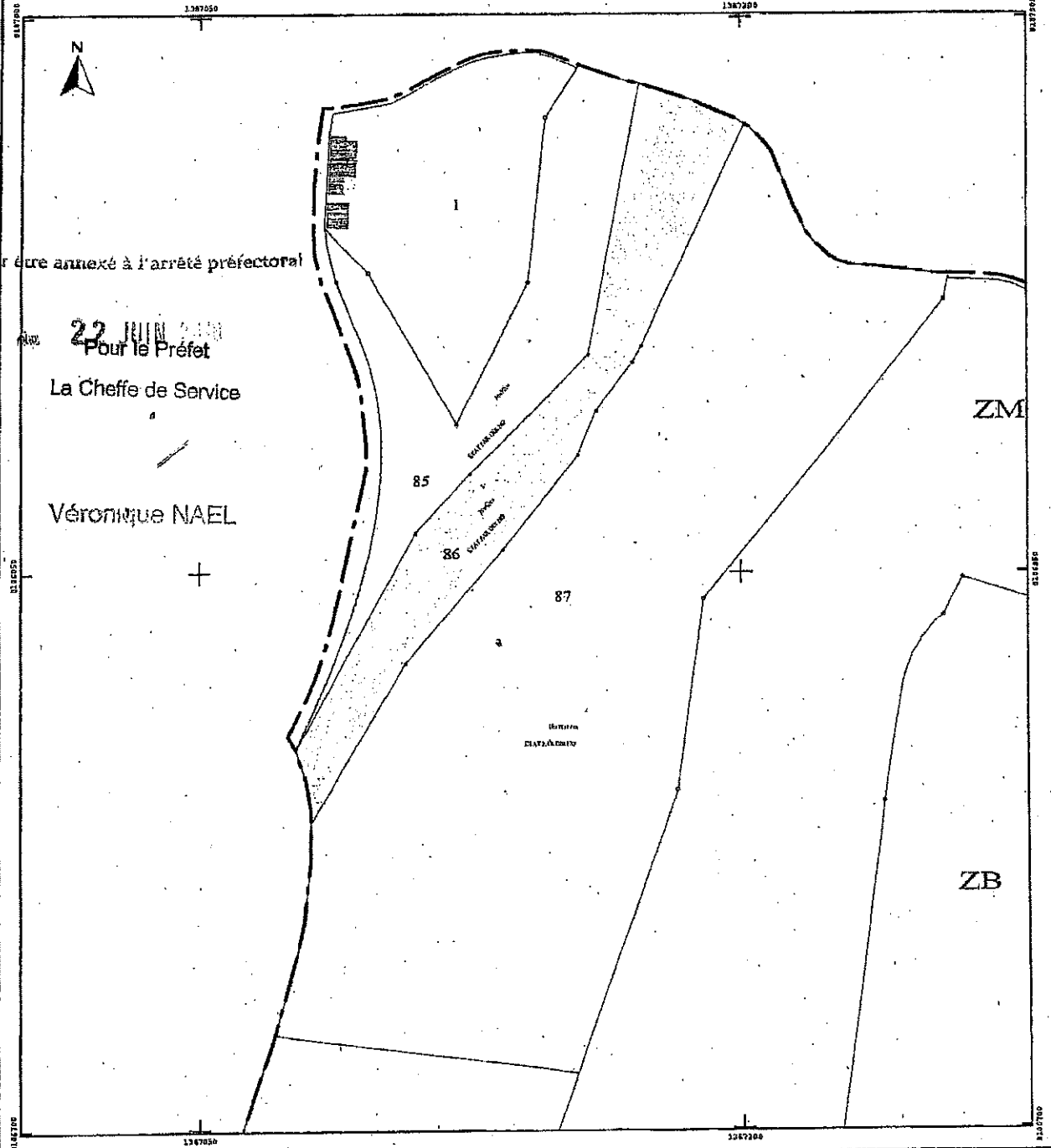
Document vérifié et numéroté le 05/02/2018

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

22 JUIN 2018  
Pour le Préfet

La Cheffe de Service

Véronique NAEL



Commune :  
LA TRINITE (607)

Numéro d'ordre du document  
d'arpente : 163.M  
Document vérifié et numéroté le 02/02/2018  
A CDIF-AVRANCHES  
Par POISSON Philippe  
Technicien géomètre  
Signé

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET  
  
50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02.33.89.10.00  
  
cdif.avranches@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

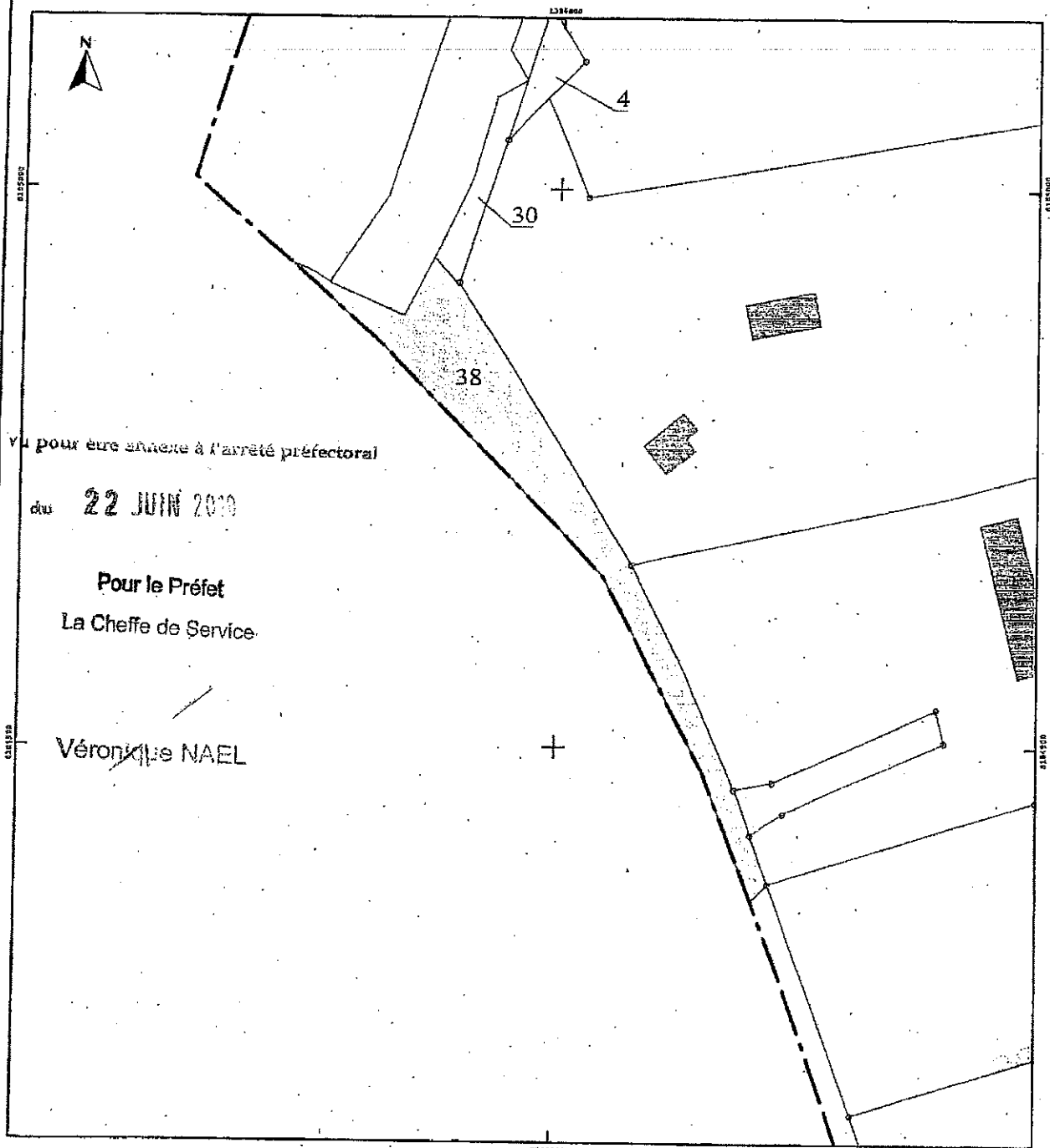
Section : ZM  
Feuille(s) : 000 ZM 01  
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 02/02/2018  
Support numérique :

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpente, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ affectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpente ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 5463.  
\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpente  
dressé  
Par GEOFIT-EXPERT NANTES  
  
Réf. : 15156-17  
Le 02/02/2018

(1) Apres les mesures effectuées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une mesure (bornage ou relevé de niche à jour). Dans la formule B, les piquets ou bornes peuvent avoir été affectés sur le terrain au piquetage.  
(2) Droit à de la personne après l'égale mesure, l'arpenteur, géomètre ou technicien, relatif au cadastre etc...  
(3) Préciser les noms et qualités des déclarants ou des titulaires du droit de propriété, usufruit, emphytéose, etc.



Département :  
MANCHE

Commune :  
TREPIED

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.88.10.00 - fax  
cdif.avranches@dgifp.finances.gouv.fr

Section : ZV  
Feuille : 000 ZV 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du 22 JUIN 2018

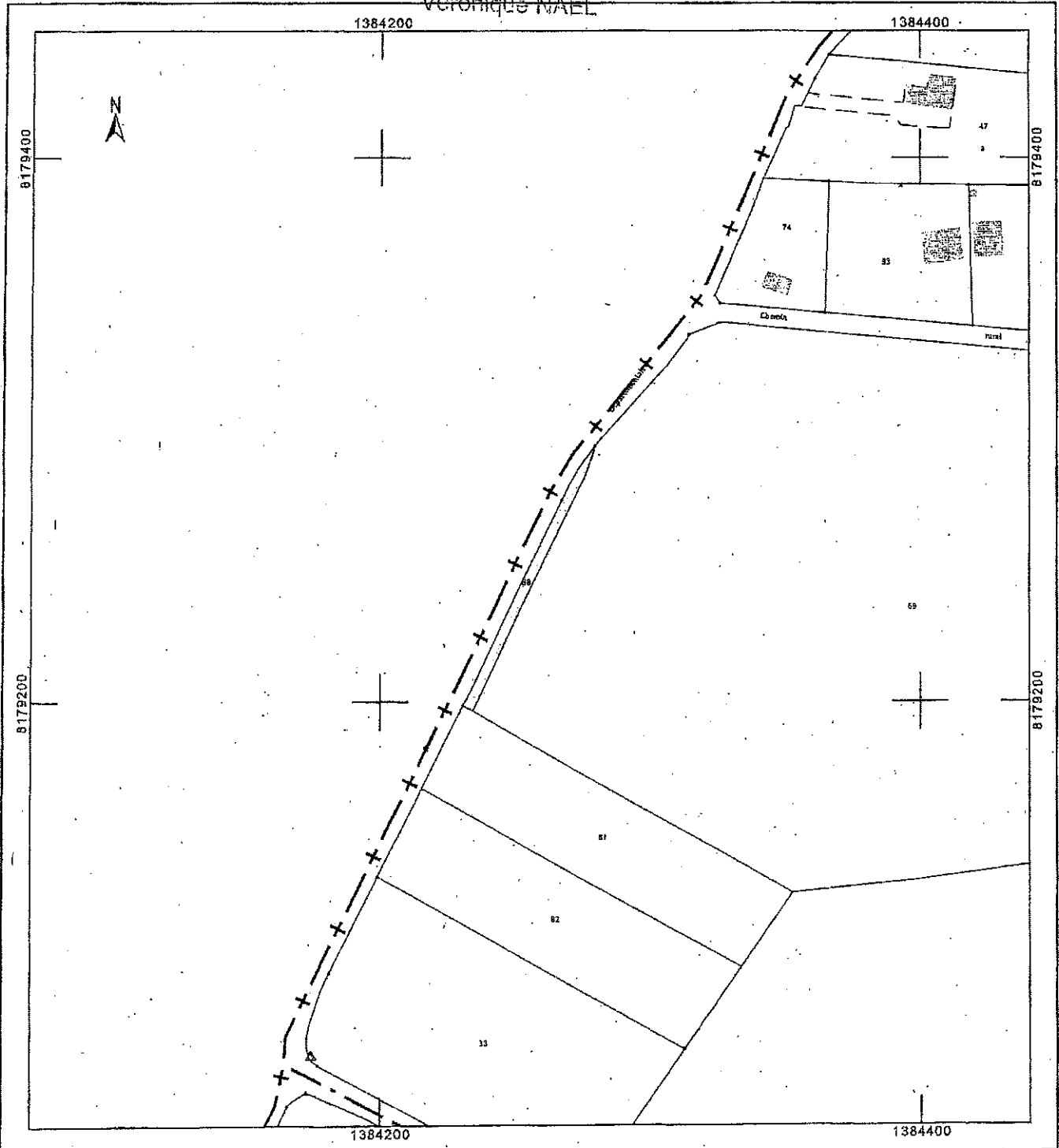
Pour le Préfet

La Cheffe de Service

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Véronique NAEL





DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

du **22 JUN 2016**

du **22 JUN 2016**  
Pour le Préfet

La Cheffe de Service

**Véronique MAEL**

Département :  
MANCHE

Commune :  
PONTS

Section : ZD  
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

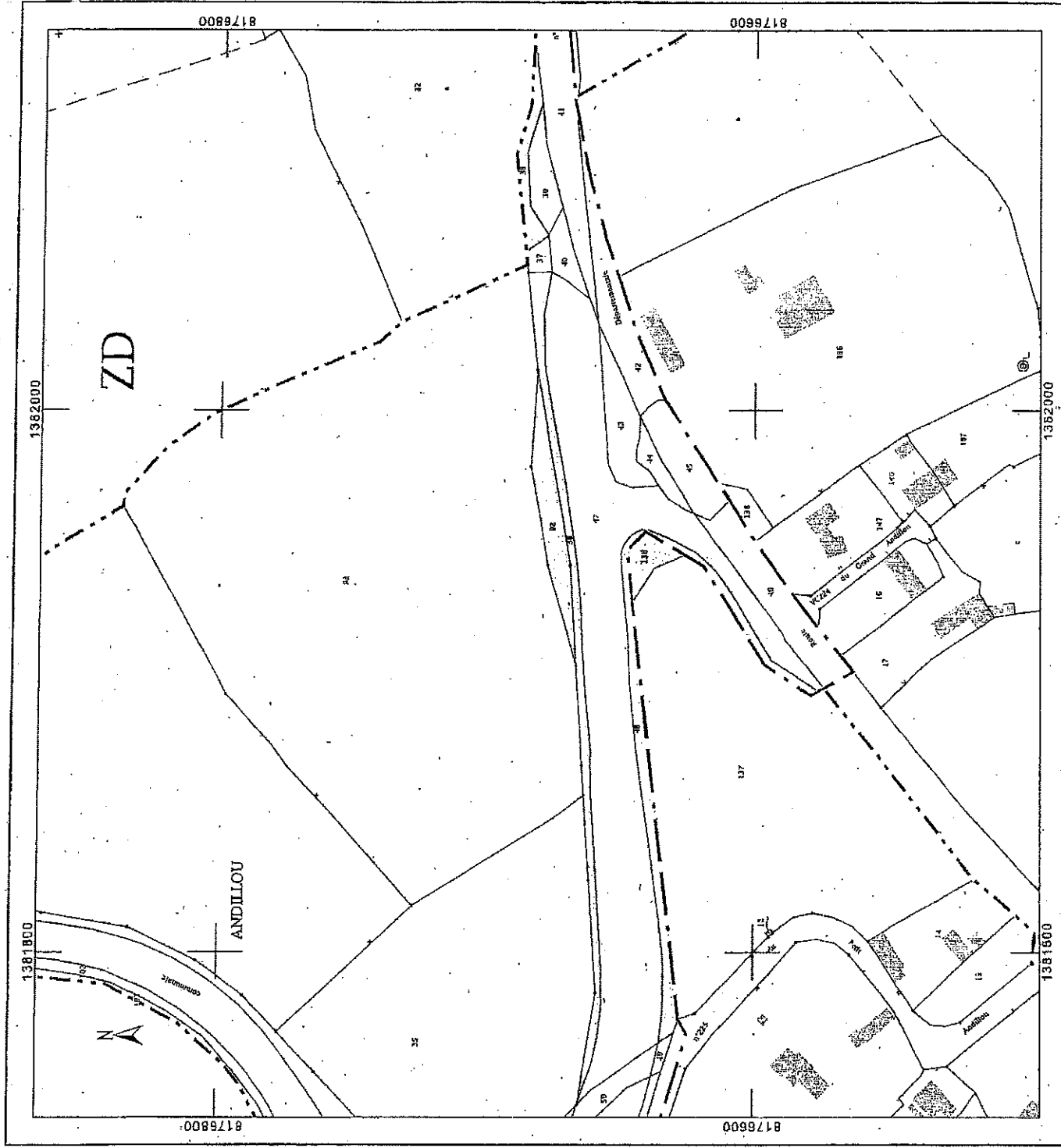
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 - fax  
edf.avranches@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Département :  
MANCHE

Commune :  
PONTS

Section : ZB  
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/06/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

22 JUIN 2018

Pour le Préfet

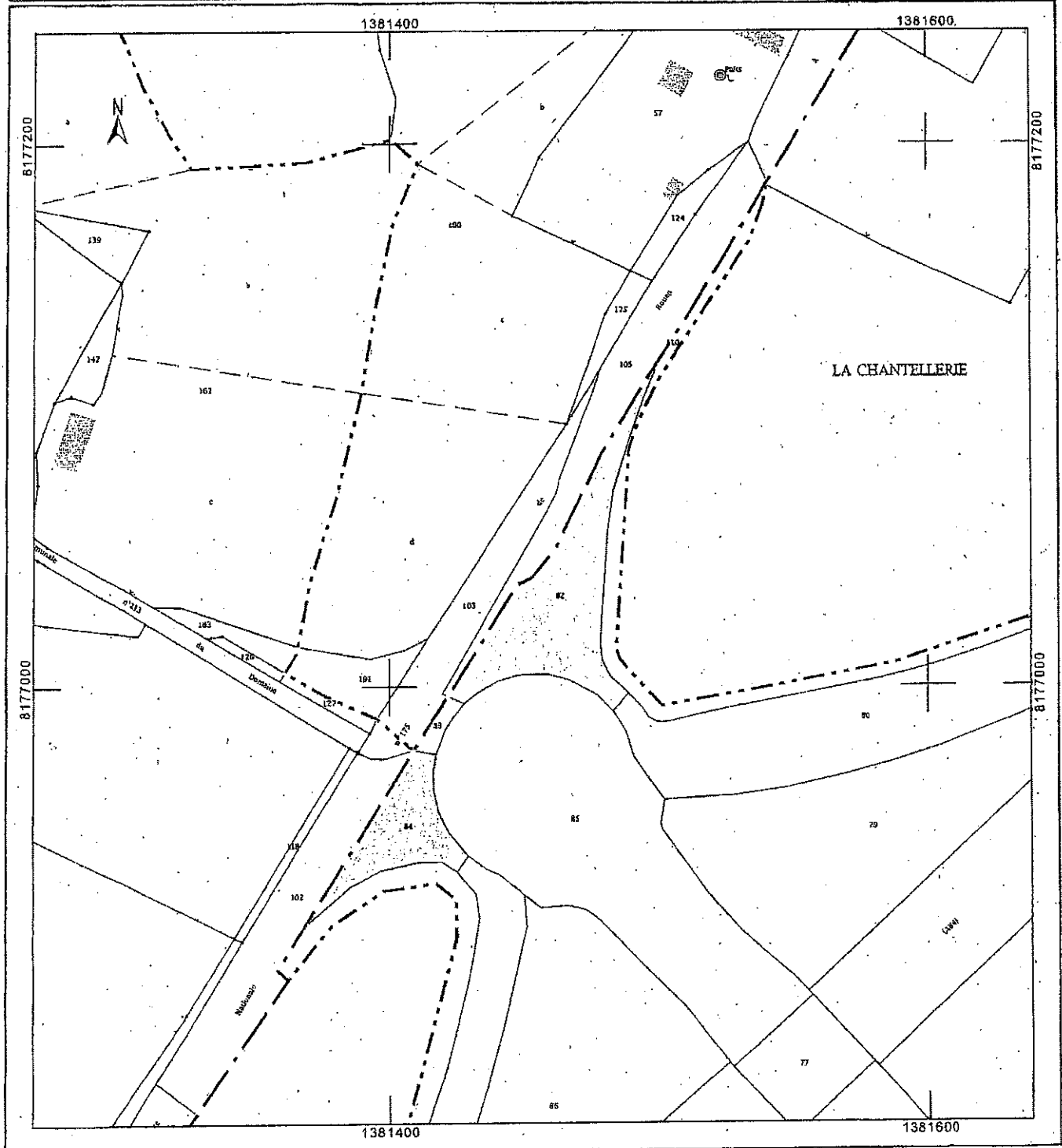
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET 50300  
50300 AVRANCHES  
tél. 02.33.89.10.00 -fax  
cdif.avranches@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune :  
PONTS (411)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 356 J

Document vérifié et numéroté le 18/04/2018  
ACCIF-AVRANCHES  
Par POISSON Philippe  
Technicien géomètre  
Signé

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET

50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02.33.89.10.00

cdif.avranches@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, cartifié par les propriétaires sous le n° 18/04/2018  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à

Les propriétaires déclareront avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463.

le

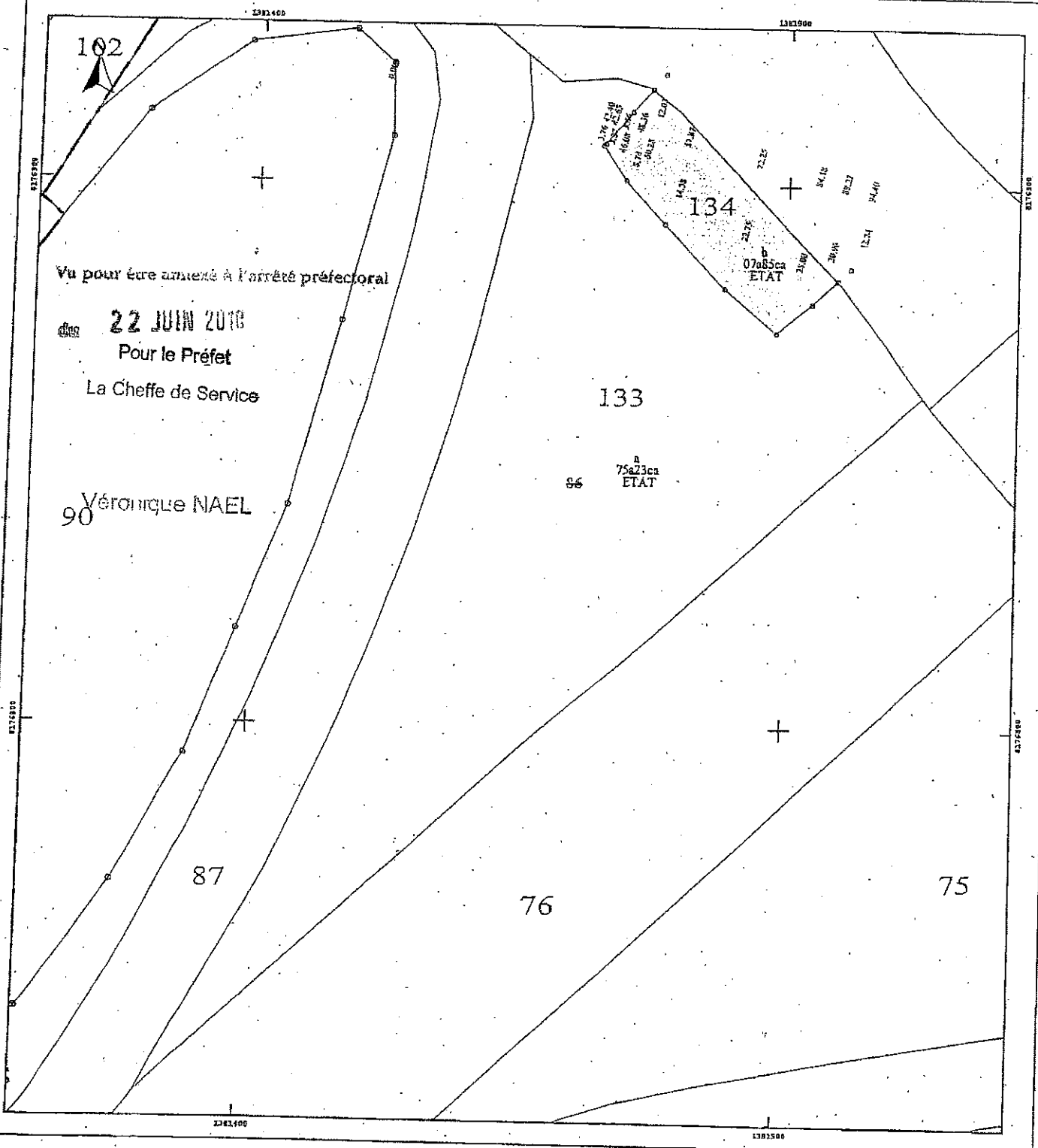
Section : ZD  
Feuille(s) : 000 ZD 01  
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 18/04/2018  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par GEOMAT FOUGERES PV (2)

Réf. : 170803/1176127  
Le 18/04/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan établi par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué sur terrain le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur ou technicien inscrit au cadastre, etc...)  
(3) Préciser le mode et l'échelle de l'arpentage et l'identité du propriétaire (propriétaire, usufruitier, possesseur, etc...)



Commune :  
PONTS (411)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZD  
Feuille(s) : 000 ZD 01  
Qualité du plan : P5 ou CP (40 cm)  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 02/02/2018  
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 353 X  
Document vérifié et numéroté le 02/02/2018  
ACDIF-AVRANCHES  
Par POISSON Philippe  
Technicien géomètre  
Signé

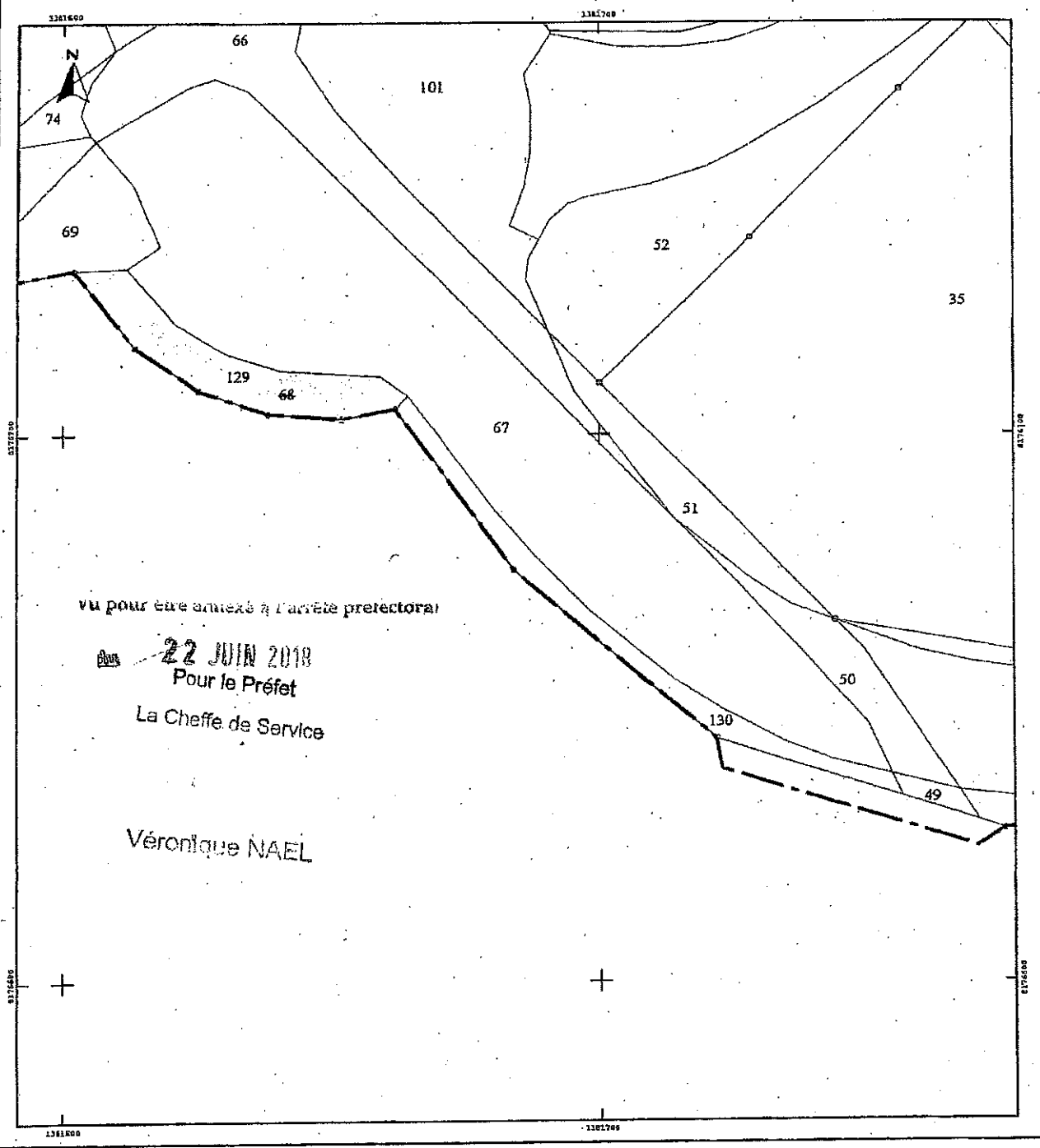
CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-joints (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la planche n° 6463.  
\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé  
Par FIT CONSEIL NANTES PV(2)  
Réf. : 15156-17-YDE  
Le 02/02/2018

AVRANCHES  
7 RUE LOUIS MILLET  
50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02.33.89.10.00  
cdif.avranches@dgif.finances.gouv.fr

(1) Payer les mentions inscrites. La borne A n'est applicable que dans le cas d'une copience (born rétrov par voie de mise à jour) dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Uniquement en présence d'un géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...  
(3) Présenter les actes et plans de bornage à la demande du propriétaire (succession, prout, rapatriement, qualité de l'actuel propriétaire, etc...)

Document vérifié et numéroté le 02/02/2018



Commune :  
BEUVRIGNY (050)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 113 V  
Document vérifié et numéroté le 02/02/2018  
A CDIF SAINT-LO  
Par COMEMALE Michel  
Géomètre Principal des Finances Publiques  
Signé

SAINT-LO  
CITE ADMINISTRATIVE  
PLACE DE LA PREFECTURE  
BP 225  
50015 SAINT-LO CEDEX  
Téléphone : 02.33.77.58.37  
cdif.saint-lo@dgfip.finances.gouv.fr

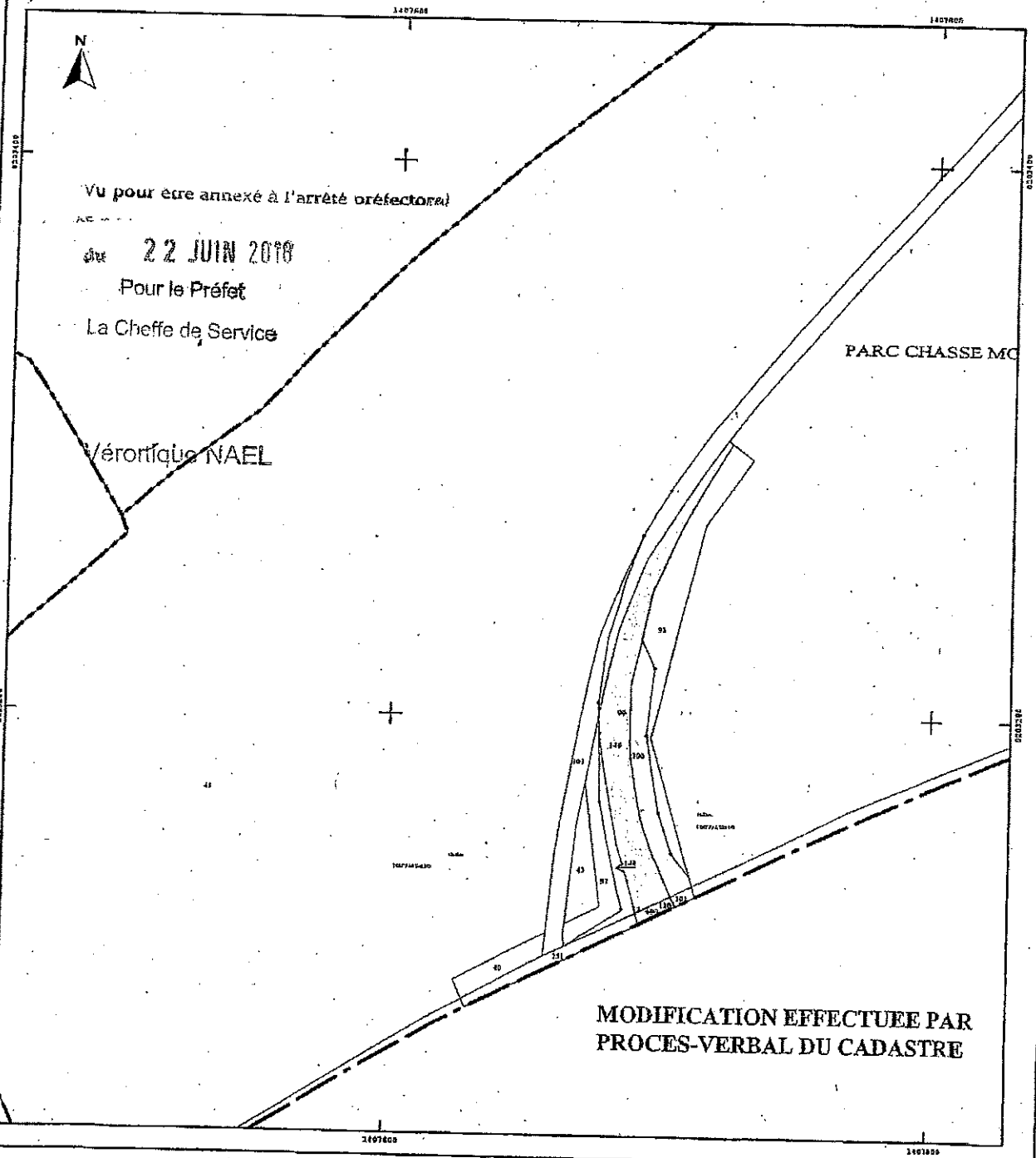
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZC  
Feuille(s) : 000 ZC 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 02/02/2018  
Support numérique :

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 86-471 du 30 avril 1985)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par LORRAIN PHILIPPE (2)  
Réf. : GE115156-17-YDE  
Le 17/10/2017

Document vérifié et numéroté le 02/02/2018



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral  
du 22 JUIN 2018  
Pour le Préfet  
La Cheffe de Service

Véronique NAEL

MODIFICATION EFFECTUEE PAR  
PROCES-VERBAL DU CADASTRE